

05/11

**CONSEIL DE L'INSTITUT**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE DU 23 AVRIL 2024**

**Présents :**

Laurence BERTRAND DORLEAC, Fabrice BOUDJAABA, Magda BOUTROS, Alain CHATRIOT, Simon CORDONNIER, Quentin COTON, Audrey COURIOL, Antoine DEFRUIT, Pascale EISENBERGER, Inès FONTENELLE, Françoise FURIC, Damien GARCIA, Yannig GOURMELON, Jérôme GUEDJ, Mia GUESSAB, François HEILBRONN, Emeric HENRY, Angèle KEIME-VANDUICK, Adrien LEHMAN, Marie-Christine LEMARDELEY (départ à 10 h 28, puis procuration à Dina WAKED), Bathylle MISSIKA, José SILVA, Catherine SUEUR, Dominique TAFFIN (départ à 9 h 36, puis procuration à Fabrice BOUDJAABA), Dina WAKED, François WERNER (procuration à Catherine SUEUR).

**Absents ou excusés :**

Didier DEMAZIERE (procuration à Alain CHATRIOT), Jean-François HUCHET (procuration à Emeric HENRY), Emma SALLEY (procuration à Inès FONTENELLE), Chiara MARTINELLI (procuration à Angèle KEIME-VANDUICK), Ethan WERB.

**Assistaient à la séance :**

Emmanuelle ABELÉ	Chargée de mission égalité et lutte contre les VSS et les discriminations
Cloé ARTAUT	Présidente étudiante du CVEF
Jean BASSERES	Administrateur provisoire de l'IEP de Paris
Pauline BENSOUSSAN	Directrice des admissions
Simon CAHEN	Directeur du cabinet du directeur
Anne-Solenne DE ROUX	Directrice adjointe de la formation et de la recherche
Julie EYMANN	Représentante du Recteur de Paris
Catherine FISCHER-HIRTZ	Présidente de la CEIP
Michel GARDETTE	Directeur délégué
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Sergei GURIEV	Directeur de la formation et de la recherche
Alban HAUTIER	Secrétaire général de l'Institut d'études politiques
Solen LALLEMENT	Référente égalité et lutte contre les VSS
Florence LAQUEILLE	Chargée de mission auprès de la CEIP
Jeanne LAZARUS	Doyenne du Collège universitaire
Pierre CATALAN	Directeur de la vie de campus et de l'engagement
Kate VIVIAN	Directrice de l'engagement

\*

\* \*

I. Désignation de deux personnalités qualifiées membres de la Commission de proposition	2
II. Proposition d'ajustements pour l'admission en 1ère année du Collège universitaire	9
III. Bilan 2023 de la Cellule d'enquêtes internes préalables	17
IV. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 27 février 2024	24
V. Échange d'informations sur des questions diverses	24

**CONSEIL DE L'INSTITUT  
PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU 23 AVRIL 2024**

*La séance est ouverte à 9 h 05 par Dina WAKED.*

**Dina WAKED**

Bonjour à toutes et à tous. Avant de commencer, je souhaite la bienvenue à Jean BASSERES, notre administrateur provisoire, à Magda BOUTROS, élue par le collège des maîtres des conférences avec comme suppléante Lou SAFRA et à Didier DEMAZIERE, qui n'est malheureusement pas là, mais qui a été élu président du Conseil scientifique par intérim.

**I. DÉSIGNATION DE DEUX PERSONNALITÉS QUALIFIÉES MEMBRES  
DE LA COMMISSION DE PROPOSITION**

**Dina WAKED**

Nous commençons aujourd'hui la séance par le premier point de l'ordre du jour, la désignation de deux personnalités qualifiées devant siéger au sein de la commission chargée de préparer la proposition faite aux deux Conseils, CI et CA de la FNSP, en vue de la nomination respectivement d'un nouvel administrateur de la FNSP et d'un nouveau directeur de l'IEP de Paris. Les conditions de cette nomination sont fixées par l'article 27 du décret n° 2015-1829 du 29 décembre 2015 déterminant les statuts de la FNSP, et l'article 6 du décret n° 2016-24 du 18 janvier 2016 déterminant ceux de l'IEP de Paris. Je tiens d'abord à remercier tous les membres qui ont pris le temps de solliciter les excellentes candidatures que nous avons reçues. Nous avons la chance d'avoir une liste qui comprend des profils impressionnants, avec des parcours différents, où chacune et chacun d'entre eux, s'il est voté pour être inclus dans la commission, ajoutera une contribution pertinente et importante à la commission en vue de propositions qui seront ensuite présentées devant vous toutes et tous.

Avant de passer aux différents profils, nous devons procéder à deux votes. Le premier est de savoir si vous acceptez d'inclure les candidats reçus après la date limite. Comme vous pouvez le voir dans les documents envoyés, nous avons reçu six propositions avant le 10 avril et cinq propositions entre le 10 et le 17. Le bureau du CI, en consultation avec le bureau du CA, a décidé que la question de cette date limite devrait être décidée collectivement ici en séance. Il s'agit d'un simple vote, par oui ou par non, pour accepter les candidats arrivés après la date limite, ou non car ils ont été présentés après cette date limite. Je vais enchaîner, et après on peut voter les deux. Le deuxième vote est d'adopter la modalité de vote pour désigner la personnalité qualifiée, et s'appuyant sur la jurisprudence des élections qui ont eu lieu il y a à peu près deux ans et après consultation de services juridiques internes et externes à Sciences Po, la modalité suivante est proposée : conformément à nos règles statutaires et à notre règlement intérieur, l'élection de deux personnalités qualifiées devra se faire à la majorité des présents ou représentés. Par ailleurs, s'agissant d'une question individuelle, le scrutin sera secret. À chaque tour, chaque votant vote pour deux candidats au maximum, puisqu'il y a deux personnalités qualifiées à désigner. Puis, à partir du moment où un candidat a obtenu à l'un des tours la majorité nécessaire pour être désigné personnalité qualifiée, chaque votant vote au tour suivant pour un seul candidat parmi les restants pour désigner la seconde personnalité qualifiée. Compte tenu du nombre de candidats présentés, cette élection nécessitera probablement plusieurs tours pour pouvoir atteindre cette majorité absolue. Dès lors, afin d'éviter une procédure trop longue, nous vous proposons de fixer un seuil pour atteindre le tour suivant. Seul le candidat ayant obtenu au moins un quart des suffrages exprimés au tour de scrutin précédent sera en lice pour un tour suivant. J'insiste sur le fait qu'il s'agit d'un seuil au regard des suffrages exprimés, c'est-à-dire que nous n'interrogerons pas, pour calculer le seuil, les votes blancs ou nuls et les abstentions, qui ne constituent pas des suffrages exprimés. Ainsi, la base des calculs ne sera pas identique entre celle servant à déterminer la majorité des membres présents représentés, permettant d'être désigné personnalité qualifiée et celle permettant de déterminer si un candidat a atteint le seuil nécessaire pour être en lice pour le tour suivant.

Juste un mot sur des situations particulières qui pourraient se produire dans le cas où, par application du seuil d'un quart des suffrages exprimés, le tour de scrutin suivant ne comportera en principe qu'un seul nom. D'une part, dans l'hypothèse où un seul candidat obtient la majorité des présents ou représentés et qu'il est donc désigné en qualité de personnalité qualifiée et un seul autre candidat obtient un quart des

suffrages exprimés, il est proposé, afin de favoriser la pluralité des choix offerts au Conseil, qu'en plus du candidat ayant obtenu un quart des suffrages exprimés, le candidat rassemblant immédiatement après lui le plus de suffrages ou le candidat en cas d'égalité soit aussi en lice pour le nouveau tour de scrutin en vue de la désignation de la seconde personnalité qualifiée. D'autre part, dans l'hypothèse où aucun candidat n'atteint la majorité des membres présents et représentés et qu'un seul candidat atteint le seuil d'un quart des suffrages exprimés, ce dernier sera donc l'unique qualifié pour le tour de scrutin suivant. Seul son nom sera alors soumis au vote au tour suivant s'il n'atteint pas, lors de ce tour, la majorité des membres présents et représentés, un nouveau vote et organisé sur tous les candidats restants en lice, ce candidat inclus. En revanche, s'il atteint cette majorité lors de ce tour, il est désigné personnalité qualifiée, puis un nouveau vote est organisé le cas échéant afin de désigner la seconde personnalité qualifiée sur tous les candidats restants, selon les modalités déjà exposées. Avant de venir à la présentation des candidats, avez-vous des questions sur ces modalités ? Non. On peut passer aux votes.

**Mia GUESSAB**

Excusez-moi, c'était juste pour savoir si le vote était secret ou simplement à main levée, comme ça porte sur des noms.

**Alban HAUTIER**

Sur la procédure, et c'est ce qui avait été fait par ailleurs en 2021, on vous propose de voter à main levée. En revanche, sur les questions individuelles nominatives, c'est un vote secret.

**Fabrice BOUDJAABA**

Excusez-moi, en fait je crois que ce que madame GUESSAB veut dire, c'est que le premier vote porte malgré tout sur un groupe de noms. Voilà, est-ce que sur ce groupe de noms — c'est une procédure et en même temps ce sont des noms, c'est pour ça. Est-ce que vous considérez que celui-ci est secret ou pas parce qu'il porte malgré tout sur un groupe de noms ? Est-ce qu'on admet ces 5 noms au vote ? C'est ça, la question.

**Dina WAKED**

On peut peut-être séparer les deux votes. Pour le premier vote, on vote par un vote secret parce qu'il s'agit en effet de noms, et pour le deuxième sur les modalités de vote, de voter à main levée.

Si vous êtes d'accord, Ismahane peut ouvrir le vote en ligne pour voter sur les noms arrivés après la date limite. Avons-nous des procurations ?

**Ismahane GASMI**

Oui, monsieur DEMAZIERE donne procuration à monsieur CHATRIOT, monsieur HUCHET à M. HENRY, madame SALLEY à madame FONTENELLE, et monsieur WERNER est en ligne, mais préfère donner procuration à madame SUEUR pour voter.

**Angèle KEIME-VANDUICK**

Je crois qu'il manque une procuration.

**Ismahane GASMI**

Je suppose que c'est celle de madame MARTINELLI ?

**Angèle KEIME-VANDUICK**

Oui, tout à fait.

**Ismahane GASMI**

Alors, je viens de la recevoir à l'instant mais je crois que le vote est déjà scellé.

Je suis désolée ce n'est plus possible de modifier pour le premier vote mais on va l'ajouter pour les votes suivants.

**Angèle KEIME-VANDUICK**

Très bien, merci beaucoup.

## **Dina WAKED**

Merci. Peut-être, si je peux juste ajouter un mot, le temps que vous votiez. J'ai préparé juste la présentation des personnes proposées avec leurs fonctions actuelles. Et après, je vous donne l'opportunité d'ajouter des précisions si vous le souhaitez, n'hésitez pas.

Alors, pour le premier vote, on a 18 votes pour accepter les candidatures arrivées après la date limite, et 11 contre. Donc, on va accepter les candidatures, et je vais donc vous proposer 11 candidats qui vous seront présentés pour un vote ensuite.

Mais avant de les présenter, on vote à main levée pour accepter les modalités de vote qui ont été proposées par les services juridiques, en s'appuyant sur ce qui a été fait la fois précédente. Qui vote contre pour les modalités de vote ? Qui s'abstient ? Les modalités de vote sont donc approuvées à l'unanimité.

Alors, comme je vous l'ai indiqué, je vais juste lire les noms des 11 candidats qui vous sont présentés, et leurs fonctions actuelles, et je vous donnerai ensuite la parole si vous voulez ajouter des précisions ou manifester un soutien. Alors, on a la candidature de :

- Maryline CRIVELLO, professeure d'histoire contemporaine à l'Université Aix-Marseille
- Christian GOLLIER, économiste belge, directeur général de la Toulouse School of Economics
- Françoise MOULIN CIVIL, professeure émérite de littérature et de culture de l'Amérique latine, et présidente actuelle de la Fondation Santé des Étudiants de France, ainsi que de l'Institut des Amériques
- François-Joseph RUGGIU, professeur d'histoire moderne à la Sorbonne Université, spécialiste du monde britannique et de l'histoire des empires
- Bernard STIRN, depuis 2023 secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, après avoir été président de la section du contentieux du Conseil d'État pendant plus de 10 ans
- Michael STORPER, professeur de développement régional et international à l'UCLA et professeur de géographie économique à la London School of Economics
- Alexis GOIN, maître des requêtes au Conseil d'État, responsable du Centre de recherche et de diffusion juridique et membre élu au Conseil de la vie étudiante de la formation (CVEF) à Sciences Po
- Françoise MELONIO, professeure de littérature et spécialiste de Tocqueville
- Élisabeth MORENO, dirigeante d'entreprise et femme politique franco-capverdienne, présidente de Hewlett-Packard Afrique, après avoir été présidente de Lenovo, elle était ministre déléguée de l'égalité entre les femmes et les hommes, à la diversité et à l'égalité de chance dans le gouvernement de Jean Castex entre 2020 et 2022
- Perrine SIMON-NAHUM, directrice du département de philosophie de l'École normale supérieure, ENS PSL, et elle enseigne la philosophie et l'histoire
- Élisabeth TCHOUNGUI, directrice RSE du groupe Orange.

Je vous donne maintenant la possibilité d'ajouter des précisions si vous le souhaitez.

## **Dominique TAFFIN**

Bonjour à toutes et à tous. Je suis vraiment désolée, parce que je dois m'en aller pour une obligation, donc c'est pour ça que je prends tout de suite la parole. Je voulais juste dire quelques mots pour appuyer la candidature d'Élisabeth MORENO comme personnalité qualifiée. Comme vous l'avez rappelé, elle est dirigeante d'entreprise, et qui a aussi eu une expérience évidemment dans les politiques publiques, en particulier sur la question de l'égalité des chances, de l'inclusion et de la diversité. C'est une chose qu'elle décline également par des engagements divers dans le monde de l'entreprise, et associatif. Donc, je crois que vraiment, elle contribuera activement à ce que les orientations de Sciences Po en termes d'excellence universitaire au service de la société soient portées et incarnées par les personnes qui seront proposées. J'avoue que lors de mes fonctions à la Fondation pour la mémoire de l'esclavage, j'ai vraiment pu mesurer l'engagement, la sincérité de l'engagement qu'elle a sur les sujets liés aux héritages sociétaux de la colonisation de l'esclavage, de lutter contre toutes les discriminations, et de poursuivre en fait ces engagements en faveur de la diversité et de l'intégration pleine et entière des politiques de RSE dans la stratégie des entreprises. Je crois aussi que son expérience de vie pluriculturelle, son parcours dans le secteur public et privé à un niveau élevé de responsabilités, sa voix informée par la conscience des enjeux d'égalité et de justice sociale en France, en Afrique, dans le monde, les réseaux aussi dans lesquels elle évolue — tous ces atouts, donc, peuvent contribuer évidemment à l'ouverture nécessaire à la délibération qui permettra les choix essentiels pour l'avenir de Sciences Po aux côtés des

membres statutaires de la Commission, de personnalités aussi du monde de la recherche qui, donc, évidemment, peuvent, quant à eux, représenter la représentation académique classique et expriment aussi les considérations de continuité de l'établissement. Évidemment, tout particulièrement dans le contexte actuel de l'Institut, je crois aussi que ça peut jouer un rôle très positif dans le processus qui s'amorce. Voilà. Donc, j'espère bien sincèrement que vous serez sensibles à ces motifs pour composer cette Commission de façon équilibrée. Merci encore.

### **Alain CHATRIOT**

Merci. Moi, je ne vais pas parler pour des noms, je vais juste expliquer la logique de la démarche qu'a suivie la faculté permanente avant d'avoir proposé des noms à notre Conseil. On sait tous l'importance que vont occuper ces personnalités qui vont travailler à cette Commission de recherche, et pour ne pas se limiter à de simples décisions des élus, que ce soit au Conseil d'administration ou au Conseil de l'Institut, les représentants de la faculté permanente ont fait le choix de solliciter l'ensemble des directeurs d'unités et des directeurs de départements pour avoir une réflexion collective, pour savoir ce que l'on pouvait vous proposer par la suite. Et je voudrais juste donner le résultat des éléments qui nous semblent vraiment très importants pour le profil de ces personnes qui compléteront cette Commission de recherche. Je le fais très brièvement. Ça paraît être des questions assez évidentes, mais il me semble qu'il est bon d'y insister ici en ouverture de notre discussion.

Il y a une dimension d'excellence de réputation académique, si ce sont des universitaires, c'est une évidence, mais il faut la souligner, dans la dimension d'une réputation qui justement ne se limite pas à une seule discipline, mais donne une visibilité d'ensemble sur nos travaux. Il nous semble ensuite, et c'est un point auquel nous tenons beaucoup, qu'une expérience avérée dans des postes de direction de haut niveau dans des établissements universitaires ou de grandes structures de recherche est un critère important pour compléter la composition de cette Commission. Troisième point, là aussi un point tout à fait central pour nous, une dimension d'ouverture internationale : au fond, cette université internationale de recherche, elle sera aussi pour une part symbolisée dans les personnes qui compléteront cette Commission de recherche pour notre future direction. Quatrième point, un point plus délicat, mais qui a été un point débattu entre nous et qui nous a amené à ne pas proposer certains noms qui auraient été par ailleurs très légitimes, nous avons souhaité prendre des personnalités externes à Sciences Po et ainsi ne pas faire appel à des collègues qui seraient détachés de Sciences Po actuellement, et qui pourtant par leur expérience très riche auraient été aussi tout à fait possibles. Et donc, c'est un choix fort que nous avons décidé et qui explique l'absence de noms qui auraient été possibles. Enfin, cinquième élément, qui paraît évident, mais je remercie notre présidente d'y avoir insisté avec son bureau dans le courrier qui nous avait été adressé, un des enjeux pour que le vote d'aujourd'hui permette, avec le vote du CA demain, que la Commission se mette au travail tout de suite, est de s'être assuré en amont de la disponibilité, non seulement de l'acceptation, mais de la disponibilité des personnalités envisagées pour le travail dans cette Commission. Et donc, c'est vrai que ce sont cinq critères très contraignants et très exigeants, mais je tenais à les rappeler et à expliquer donc que dans cette logique-là, malgré de très nombreuses réunions, la faculté permanente a fait le choix de proposer peu de noms, mais qui nous semblent pouvoir correspondre à cet ensemble de critères. Et je laisserai mon collègue Emeric HENRY nous expliquer le choix que nous faisons sur ce point.

### **Emeric HENRY**

Pour prendre la suite de cette intervention, on a proposé deux noms, donc Christian GOLLIER et Michael STORPER. Christian GOLLIER est celui qui correspond à l'ensemble de ces critères, parce qu'il a à la fois une aura académique, il travaille sur les questions de risque d'environnement et est très reconnu internationalement, donc il a la dimension internationale. Il a créé avec Jean TIROLE l'École d'économie de Toulouse, qui est vraiment un beau succès dans le paysage français, et il l'a dirigée tant que directeur adjoint, et actuellement la dirige à l'heure actuelle. Donc, il a cette expérience de gestion d'une grande université. Il n'a pas de lien direct avec Sciences Po. Il se trouve que sa fille a fait Sciences Po, mais c'est son seul lien. Mais néanmoins, il a cette motivation il est prêt à se déplacer de Toulouse pour chacune des réunions. Donc, c'est quand même un engagement qui est très fort. Donc, voilà, on pense que c'est un candidat qui apportera beaucoup à la Commission, et c'est celui qu'on soutient.

### **Fabrice BOUDJAABA**

Alors, à titre non pas personnel, mais après en avoir discuté au CNRS, on a fait une proposition double, que je tenais à expliciter. La proposition porte sur madame CRIVELLO et monsieur RUGGIU, parce

qu'en fait, ignorant un peu la procédure — au CNRS on a l'habitude, pour à peu près toutes les propositions, de mettre un homme et une femme pour qu'on soit au clair là-dessus. Donc, voilà, on a fait cette double proposition. Je voudrais expliciter le sens de cette proposition. En fait, ça rejoint beaucoup ce que vient de dire Alain CHATRIOT en termes de motifs qui nous ont portés sur ces deux candidatures. Des candidatures — d'abord, avec un souci de parcours et d'excellence scientifique et académique. Ça, ça nous paraissait très important. Et en même temps, une expérience importante en termes d'administration d'établissement public de recherche. Dans le cas de madame CRIVELLO, au sein d'AMU Université et de l'IDEX, donc aussi d'un établissement qui s'est considérablement transformé depuis une dizaine d'années. Et dans le cas de François-Joseph RUGGIU, comme directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales du CNRS, qui est aussi une machine assez grosse, qui donne aussi une bonne connaissance de l'ESR. Ça nous paraissait important, enfin, ça nous paraît important qu'il y ait dans cette commission des gens qui ont une bonne connaissance — alors, de Sciences Po évidemment, mais pas forcément uniquement de Sciences Po, aussi de la place que Sciences Po occupe dans le paysage de l'ESR national et international, je dirais peut-être d'abord national, qui est peut-être un aspect sur lequel il nous semble qu'il y a des choses à mettre en avant. Parce que finalement, Sciences Po, c'est à la fois un très vieil établissement, et c'est en même temps un très jeune établissement de recherche, si on veut, qui a pris le tournant de la recherche de manière assez récente — ça fait, quoi ? Disons deux décennies, quelque chose comme ça. Et c'est finalement assez récent, et donc ça nous paraissait important. Finalement, il me semble que Sciences Po a eu longtemps des directeurs qui appartenaient au monde académique, et c'est une chose qui me semble importante aussi parce qu'au fond, aujourd'hui, sans vouloir trahir les discussions avec le Hcéres la semaine dernière, voilà, Sciences Po est un établissement reconnu à bien des égards dans son rôle dans la formation, dans la formation des élites françaises et internationales, mais finalement, il y a aussi un enjeu très important pour Sciences Po de s'élever en termes d'établissement de recherche au sens plein, au même titre que la Bocconi, que Harvard ou qu'Oxford, d'être pleinement un établissement de recherche de ce point de vue-là, donc de déployer encore plus grandement sa dimension recherche. Ça me paraît vraiment un élément très important. Et c'est pour ça qu'on a fait ces deux propositions, encore une fois, de personnes qui relèvent à la fois du monde académique, avec une expérience de l'administration d'établissement public d'enseignement. Merci.

### **François HEILBRONN**

Je suis en fait tout à fait d'accord avec mes collègues de la faculté permanente ainsi que monsieur le directeur du CNRS. Je pense qu'effectivement dans cette commission, et pour avoir participé à cette commission il y a dix ans en tant que représentant des enseignants, la commission qui avait conduit au choix de Frédéric MION et à l'élection de Frédéric MION, je dois le rappeler parce que personne ne s'en rappelle que celui qui était opposé à Frédéric MION à l'époque, c'était Jean-Michel BLANQUER, et ça s'était joué à une voix d'ailleurs — Marie-Christine s'en rappelle. Donc, je pense qu'effectivement, vu la composition actuelle de la commission, il est très important d'avoir de grands universitaires, français ou internationaux, et je suis à titre personnel assez d'accord avec une des propositions de la faculté permanente, qui est le professeur GOLLIER, qui est — effectivement, l'École d'économie de Toulouse est une vraie réussite dans le paysage universitaire, intellectuel et de recherche français, et on lui doit, à lui comme à Jean TIROLE. Et effectivement, ce serait un honneur pour nous, je pense, de l'avoir au sein de cette commission, apporter son expérience à la fois de directeur d'un grand établissement d'enseignement et de recherche, mais aussi avec une vision un peu internationale. Par contre, je suis aussi assez sensible à la question de parité, et donc ce serait bien qu'il y ait aussi une femme comme représentante au sein de cette commission. Et dans les professeures qui ont été proposées, il y a une professeure que je connais un petit peu, et en tout cas je connais son œuvre, c'est Perrine SIMON-NAHUM, qui est directrice du département de philosophie à l'École normale supérieure, qui est aussi quelqu'un du CNRS puisqu'elle est directrice de recherche au CNRS. Donc, le volet recherche, elle connaît. L'autre chose que j'ai trouvée intéressante dans son parcours, c'est qu'elle est une ancienne étudiante de Sciences Po, où elle avait fait la section service public — après, pas très intéressée par le service public, elle s'était orientée vers l'histoire. Elle était l'élève de nos grands professeurs d'histoire de l'époque, qui étaient Pierre MILZA et Serge BERNSTEIN, avec qui elle a commencé sa thèse d'histoire. Elle a un doctorat d'histoire. Elle est aussi philosophe et sociologue. Elle a publié énormément. Et elle connaît Sciences Po sans être engagée dans Sciences Po, puisque depuis quelques années, elle donne des cours de philosophie politique, de sociologie et d'histoire à Sciences Po. Et donc, elle voit aussi, par ce biais-là, le fonctionnement. Donc, je trouve qu'un tandem GOLLIER-SMON-

NAHUM, ce serait à la fois la recherche, l'enseignement de très haut niveau, une ouverture internationale, et aussi une connaissance de Sciences Po, ce qui est important, je pense, pour faire partie de cette commission. Je vous remercie.

### **Inès FONTENELLE**

L'Union Étudiante présente également une universitaire très reconnue dans le paysage universitaire français. C'est Françoise MOULIN CIVIL, qui, comme l'a rappelé Dina, est professeure émérite de littérature et de culture de l'Amérique latine, et qui en ce sens est sensible à l'aspect international de notre école. Elle a une large expérience en matière de gouvernance d'établissements d'enseignement supérieur. Elle a dirigé l'université de Cergy-Pontoise pendant de nombreuses années, elle a été rectrice de l'académie de Lyon et Auvergne-Rhône-Alpes, elle a aussi été chancelière des universités, elle a été administratrice provisoire de trois universités différentes, l'Université de Créteil, l'Université de Paris et l'Université de Paris-Saclay. En ce sens, elle comprend aussi ce que peut être une période, disons, difficile ou délicate pour un établissement, comme c'est le cas aujourd'hui, dans une certaine mesure, à Sciences Po. Elle est aussi sensible aux questions de vie étudiante. Pour nous, c'est évidemment important. Aujourd'hui, elle dirige la Fondation Santé des Étudiants de France. Et sur le plan académique, elle est également directrice de l'Institut des Amériques, ce qui, encore une fois, lui donne une dimension internationale. Et donc, c'est pour ça que nous soutiendrons sa candidature. Merci.

### **Dina WAKED**

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres points, d'autres précisions ? Sinon, on peut passer au vote. Et juste pour confirmer, nous sommes 30 présents ou représentés. La majorité absolue, ce sera donc 16. Et comme on vient de le dire, on est appelé par le décret à essayer de chercher un équilibre homme-femme — je le précise, si vous pouvez voter avec ça en tête, ce sera apprécié. On peut lancer le vote ?

### **Ismahane GASMI**

Oui mais juste avant du coup madame MARTINELLI donne procuration à madame KEIME-VANDUICK et madame TAFFIN qui vient de partir à monsieur BOUDJAABA.

Je précise que vous pouvez choisir jusqu'à deux candidats ou le vote blanc.

Il faut utiliser le même lien et les mêmes codes que le vote précédent.

### **Dina WAKED**

Tout le monde a voté. On peut afficher les résultats. Alors, monsieur Christian GOLLIER a reçu 19 voix, donc une majorité absolue. Madame Françoise MOULIN CIVIL a reçu 13 voix, et madame Perrine SIMON-NAHUM a reçu 12 voix. Donc, le quart des votes exprimés pour ces deux personnalités. Les autres personnalités n'ont pas reçu le quart des voix exprimées mais je lis pour le procès-verbal, monsieur Bernard STIRN a reçu 4 voix, monsieur Alexis GOIN 3 voix, madame Élisabeth TCHOOUNGUI 2 voix, madame Élisabeth MORENO 2 voix, monsieur François-Joseph RUGGIU 2 voix.

Donc, on va passer au deuxième tour, entre madame Françoise MOULIN CIVIL et madame Perrine SIMON-NAHUM, qui toutes deux ont reçu plus d'un quart des votes.

### **Quentin COTON**

Juste, parce que ça me semble quand même important de le dire, madame Françoise MOULIN CIVIL est une proche de madame Najat VALLAUD-KELKACEM. Alors, en soi, le CV est très bien, il n'y a aucun souci. Simplement, l'ancienne ministre est potentiellement candidate à la direction, donc ça nous pose un peu un problème vis-à-vis de l'interférence qu'il pourrait y avoir au moment de la désignation de la direction.

### **Inès FONTENELLE**

C'est possible de se déporter sur un vote au sein de la commission en cas de conflit d'intérêts, donc a priori, ce n'est pas un problème.

### **Quentin COTON**

Oui, mais du coup on va voter quelqu'un qui ne va pas pouvoir voter à la direction. Ça, c'est...

**Inès FONTENELLE**

Il y en a peut-être d'autres qui connaissent des gens, ça...

**Quentin COTON**

Connaissent, oui, mais ont été nommés par madame Najat VALLAUD-BELKACEM à la formation des recrutements, et qui est soutenue publiquement par madame Françoise MOULIN CIVIL, non.

**Simon CORDONNIER**

Oui, je pense que ça vaut peut-être le coup de rappeler les modalités effectivement de la commission. Alors, elles seront à préciser lorsque la commission sera complètement constituée, mais il y a évidemment des modalités de départ qui sont prévues. Il y aura des conflits d'intérêts nécessairement entre des membres de la commission et un certain nombre de candidatures. Imaginons qu'il y ait des candidatures internes, on sera plusieurs parmi la commission probablement à connaître des personnes. Donc, il y a évidemment des modalités de départ qui sont prévues. Tout ça sera validé par un juriste parfaitement compétent, etc. Donc, enfin, voilà, je tiens simplement à préciser ce point-là : il ne faut pas nommer — enfin, toutes les personnes sont susceptibles de connaître de futurs candidates ou candidats, a priori. Je serais surpris que Christian GOLLIER ne connaisse pas potentiellement des universitaires qui seraient amenés à soumettre leur candidature.

**Quentin COTON**

Il y a « connaître » madame Najat VALLAUD-KELKACEM qui ne nous pose aucun problème, enfin chacun connaît qui il veut, et il y a « avoir été nommé » à la formation des recteurs d'académies quand même.

**Simon CORDONNIER**

Non, mais il y aura des déclarations d'intérêts qui permettront de voir quelles mesures prendre pour s'en protéger.

**Quentin COTON**

Oui, mais si vous voulez, autant le faire maintenant et pas forcément...

**Inès FONTENELLE**

Et si finalement elle n'est pas candidate, à ce moment-là, ça n'a eu aucun intérêt, cette discussion. On ne sait même pas si elle est candidate. Enfin, ce n'est pas parce que c'est sorti dans la presse. Il y a aussi des gens en interne, comme il vient de le dire, qui sont sortis dans la presse. Dans ce cas, on enlève tous les gens de Sciences Po de la commission parce que peut-être que quelqu'un en interne va se présenter.

**Dina WAKED**

OK, c'est clair. Passons au vote. Alors, tout le monde a voté. Madame Françoise MOULIN CIVIL a eu 19 voix, et madame Perrine SIMON-NAHUM a eu 11 voix. Donc, madame Françoise MOULIN CIVIL est nommée deuxième personnalité qualifiée pour rejoindre pour la commission. Merci beaucoup à vous tous.

**Jérôme GUEDJ**

Je voudrais vraiment remercier tous celles et ceux qui ont proposé, parce qu'on avait vraiment des candidatures de très bonne qualité. Et c'est peut-être un peu ridicule, mais je ne sais pas sous quelle forme, mais il faudrait qu'on puisse officiellement pouvoir remercier l'ensemble de ces candidats d'avoir accepté de pouvoir donner de leur temps, parce que ça manifeste l'intérêt pour l'école. Voilà, et puis après, peut-être qu'on — alors, demain, il y a le vote analogue du Conseil d'administration. On ne l'avait pas dit d'ailleurs avant, mais il y avait des candidatures qui étaient communes aux deux endroits, donc j'imagine qu'elles vont être rebattues avec le vote de l'instant. Et, voilà, moi, la seule petite demande, c'est — à partir de maintenant, dans la procédure, nous, on n'a pas à connaître de la commission formellement, enfin de la manière dont elle va travailler ? C'est-à-dire que, je ne sais pas d'ailleurs s'il y a un Conseil de l'Institut qui est programmé ? Oui, j'imagine, régulièrement, parce que je crois que la première étape de la commission des 12 membres, ce sera de rédiger la fiche de poste. Donc, ce que je veux dire, c'est une question vraiment de béotien : à partir de maintenant, nous, la prochaine fois où on aura à connaître de la procédure, ce sera en septembre, au moment où la commission

nous aura fourni ces propositions. Dans l'intermédiaire, nous, on n'a plus du tout à être — on découvrira la fiche de poste quand elle sera publiée et on aura la connaissance, j'imagine, des candidatures avant le 30 juin. Enfin, on sera informés dans les CI ou par mail, mais après, on n'a plus du tout à discuter du process jusqu'au mois de septembre ? Pardon pour ceux qui ont déjà vécu ça, mais moi, je découvre.

### **Simon CORDONNIER**

Peut-être si je peux intervenir, puisque je siégeais dans la commission la dernière fois, d'une part, on avait quand même tenu évidemment informés les Conseils de ce dont on pouvait les tenir informés — c'est-à-dire pas grand-chose, mais le fait qu'on s'était réunis, le fait qu'on avait... je ne crois pas qu'on ait communiqué le nombre de candidatures, je ne sais plus exactement, il faudrait qu'on vérifie les PV. Enfin, voilà, il y a quelques éléments qu'on peut communiquer, mais évidemment, il y a une confidentialité qu'on se doit de respecter. Par ailleurs, je précise quand même que les membres des deux bureaux, en tout cas concernant le CI, les bureaux sont des élus représentants des communautés, donc on peut tout à fait, nous, écouter les demandes des personnes qu'on représente de façon plutôt ascendante. On ne pourra pas en revanche, évidemment, communiquer les informations des échanges issus de la commission, puisqu'eux ont vocation à rester confidentiels, même si toutes ces modalités seront précisées lors de la première réunion de la commission pleinement formée, qui aura lieu le 30 avril, si je ne me trompe pas.

### **Dina WAKED**

Oui, c'est exactement ça. Peut-être vous dire qu'on va envoyer un message interne juste pour communiquer sur la désignation des deux noms. La même chose est prévue demain après le vote du CA. Et à partir de ce moment-là, on va vous tenir informés de ce qu'on peut mais la proposition avec les candidats vous sera communiquée en septembre

On peut passer maintenant au deuxième point de l'ordre de jour. C'est une proposition d'ajustements pour l'admission en première année du Collège universitaire, et c'est une présentation de Pauline BENSOUSSAN, directrice des admissions, accompagnée par Jeanne LAZARUS, la doyenne du Collège universitaire. Je vous souhaite la bienvenue, et je vous cède la parole.

*Le Conseil désigne Monsieur Christian GOLLIER (19 voix) et Madame Françoise MOULIN CIVIL (19 voix) personnalités qualifiées membres de la commission chargée de préparer la proposition faite aux deux conseils en vue de la nomination, respectivement, d'un nouveau directeur de l'Institut d'études politiques de Paris et d'un nouvel administrateur de la Fondation nationale des sciences politiques.*

## **II. PROPOSITION D'AJUSTEMENTS POUR L'ADMISSION EN PREMIÈRE ANNÉE DU COLLÈGE UNIVERSITAIRE**

### **Pauline BENSOUSSAN**

Merci beaucoup, Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous. Je suis ravie de vous présenter ces propositions. Comme annoncé dans ce Conseil en octobre dernier par Mathias VICHERAT, il m'a confié la mission d'une évaluation de la réforme de 2021, en lien étroit avec l'évaluation externe qui a été réalisée depuis 2021 par Marco OBERTI et deux autres chercheurs. Pour rappel, en août 2023, le directeur avait annoncé lors de la conférence de presse de la rentrée qu'il souhaitait qu'on réfléchisse sérieusement à un retour potentiel de l'écrit surveillé, notamment suite aux annonces du ministre de l'Éducation nationale sur le report des épreuves de spécialités. Avant de répondre à vos questions, je vous propose d'articuler ma présentation en cinq axes : un bref rappel sur la méthode de travail, une présentation des principaux impacts de la réforme sur notre corps étudiant, des propositions à la fois de maintien d'un certain nombre d'éléments de cette réforme et des propositions d'ajustements, et enfin la traduction de tout ça dans le règlement des admissions qui est soumis au vote ce jour.

Alors, quelques mots sur la méthode de travail. Nous avons fait le choix d'un travail intensif, une journée de séminaire, puis quinze jours après, une deuxième demi-journée, avec 22 personnes, dont deux représentants des Conseils représentés par les étudiants. Nous avons eu, grâce à cette évaluation externe, beaucoup de débats qui ont notamment porté sur le niveau académique des admis depuis la suppression de l'écrit, du profil des candidats et des admis depuis notre entrée sur Parcoursup, la question de l'authenticité des dossiers en lien avec l'accès beaucoup plus généralisé depuis 2022 aux outils d'intelligence artificielle, et la place de la motivation et celle de l'oral. Nous avons instruit deux

hypothèses de changements importants : l'usage d'un algorithme pour remplacer l'évaluation humaine, et la possibilité de mettre en place un écrit télésurveillé. Donc, vous l'aurez compris, aucun de ces deux changements n'a finalement été retenu, j'y reviendrai. Afin d'évaluer la réforme, nous sommes repartis des trois principaux objectifs institutionnels en termes de recrutement de nos étudiants, qui avaient été réaffirmés en 2021. Le premier, c'est l'excellence académique sur toutes nos voies d'accès. Le deuxième porte sur la diversité territoriale, aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale. Et le troisième, sur la diversité sociale. Ce que notre évaluation nous a permis de voir, c'est que nous avons, sur la période, eu un accroissement important de l'attractivité de notre établissement. Donc, on s'en réjouit tous les jours, même si pendant cette période d'évaluation, les temps sont un peu durs et les nuits un peu courtes. Donc, ça, c'est le premier point, l'attractivité. Le deuxième point, le maintien de l'excellence académique, qui nous a beaucoup rassurés, elle s'est renforcée, si vous prenez la voie d'accès des conventions d'éducation prioritaire. Nous avons aussi atteint l'objectif des 30 % de boursiers en première année du Collège universitaire. En parallèle, on a observé une baisse d'un certain nombre de candidats, avec pourtant des profils intéressants — je parle ici notamment des candidats et des admis des lycées français de l'étranger, mais également de certains lycées parisiens, et des garçons, puisque même si tout n'est pas comparable entre l'avant et l'après-réforme, puisque les voies d'admission étaient différentes avec des taux de sélection différents, je pourrai y revenir si vous le souhaitez, néanmoins on observe au global une baisse.

Avant de vous présenter nos propositions d'ajustements, peut-être une petite parenthèse sur quelques éléments, il y en a trois, externes à Sciences Po, qui nous amènent aussi à réfléchir à des ajustements. La première concerne le baccalauréat. Vous n'êtes pas sans savoir que le baccalauréat, tel qu'il avait été pensé, a évolué au cours des années. On peut noter notamment trois changements : la fin dès 2022 du tronc commun qui avait été initialement pensé. Ensuite, le report de façon définitive depuis cette année des épreuves de spécialités, qui étaient auparavant en mars et qui passent dorénavant en juin. Et enfin, un cours obligatoire de mathématiques pour l'ensemble des lycéens qui ne prennent pas cette spécialité en première ou en terminale. Un autre changement concerne l'impact de l'intelligence artificielle qui, depuis décembre 2022, est largement généralisée. Donc, ça nous a beaucoup questionnés sur la pertinence de garder un dossier et les soucis que ça peut amener sur l'authenticité. Dernier point, qui était à la fois prévisible, c'est celui qui est une contrainte liée au calendrier Parcoursup, qui est très court, puisque nous avons eu les dossiers de nos candidats Parcoursup le 9 avril et que Parcoursup communique les premiers résultats d'admission le 30 mai à l'échelle nationale. Donc, nous avons un peu moins de deux mois pour évaluer à peu près plus de 12 000 candidatures, ce qui fait un timing très serré, d'autant que notre attractivité se confirme cette année. Madame la Présidente, vous l'avez annoncé, donc je ne peux que le confirmer : nous avons cette année plus de 8 % de candidatures sur parcourcup en plus que l'année dernière.

J'en arrive enfin aux propositions concrètes. Donc, les propositions concrètes. Ce que l'on souhaite maintenir, c'est une évaluation humaine de tous les dossiers en plus de l'usage de l'outil d'aide à la décision de Parcoursup. Nous souhaitons garder cette évaluation humaine, car on souhaite comprendre la richesse des parcours singuliers de nos candidats, et comprendre leurs contextes d'études. On est également conscient que le système de notation reste encore très dépendant des établissements. Le maintien également d'une procédure en deux temps : un premier temps sur l'analyse des dossiers, et l'invitation à l'oral pour certains. Le maintien de l'épreuve 3 dans le dossier, celle relative aux écrits, donc relative aux questions de motivation et à l'essai. Nous avons eu beaucoup de débats, mais à l'unanimité, le groupe a conclu qu'il n'y avait aucune raison suffisamment convaincante pour revenir à un écrit surveillé. Outre l'ensemble des arguments qui avaient été mis en avant lors de la suppression de cet écrit, le principal argument porté par le groupe a été celui du maintien de l'excellent niveau académique depuis la suppression des écrits. Aujourd'hui, nous sommes conscients que certaines personnes, des candidats, des familles, des parents, des enseignants du secondaire, ou même des enseignants de notre établissement, ne sont pas convaincus par cet argument. Notamment, parce qu'ils sont d'excellents lycéens ou ils connaissent d'excellents lycéens avec des parcours brillants, et qui pour autant ne sont pas admis à Sciences Po, voire ne sont même pas admissibles. Nous essayons toujours de leur répondre de façon objective, parce que l'on considère que ces préoccupations sont tout à fait légitimes. Notre réponse se porte sur différents éléments. Le premier, c'est que nous sommes un établissement très sélectif. Le taux d'admission est très sélectif, si vous prenez encore une fois Parcoursup, uniquement sur le Bachelor, j'exclus ici les doubles diplômes, nous avons 10 000 candidatures, et nous n'avons que 1 000 places. Un deuxième argument que nous mettons en avant, c'est le maintien de l'excellence, notamment avec nos taux de mentions très bien, qui restent une

variable parmi tant d'autres pour confirmer que le niveau reste très bon. Et enfin, nous rappelons qu'il ne suffit pas d'être excellent pour être admis à Sciences Po. Il faut aussi avoir su convaincre par le projet d'étude, la motivation et les épreuves propres à Sciences Po, que sont l'épreuve de l'image pour l'oral et l'essai pour le dossier. Enfin, nous proposons de maintenir le déroulé de l'oral en trois temps : une présentation du candidat, une épreuve de l'oral, et enfin un échange sur la motivation.

J'en viens maintenant aux propositions d'ajustements. Le premier concerne le bloc 1 qui, pour rappel, est les notes que nous prenons grâce à l'outil d'aide à la décision mis à disposition des établissements par Parcoursup. Nous avons proposé et débattu de deux propositions. La première concerne l'enseignement scientifique et les mathématiques, et la deuxième, les langues. Sur l'enseignement scientifique, nous avons pris en considération le fait que, même si vous l'avez vu dans les documents, un grand nombre de nos candidats admis ont gardé la spécialité mathématique jusqu'en terminale, il était important pour nous de prendre en considération qu'un certain nombre allait avoir un nouveau cours de mathématiques s'il n'avait pas fait ce choix au lycée. Le groupe a considéré que les niveaux d'exigence de ces deux cours de mathématiques, l'un 1 h 30 par semaine, l'autre 6 heures en choix de l'étudiant sur sa spécialité, ne pouvaient pas être comparés. Donc, nous avons décidé que l'on continuerait de prendre l'enseignement scientifique en première et terminale en diminuant la pondération, et que ça serait compensé avec la prise en compte de ce nouveau cours de mathématiques dans le bloc 2, c'est-à-dire la trajectoire du candidat. Nous informerons les candidats, mais également les évaluateurs de nos attendus en termes de méthodes quantitatives sur la formation à Sciences Po. Sur les langues, nous proposons de maintenir la LV1 et la LV2. Pour rappel, 99 % des lycéens ont l'anglais dans cette LV1 et LV2 au lycée. Et nous proposons de mettre une pondération moindre, mais qui est similaire à celle des matières telles que le français, l'histoire géographie ou l'enseignement de spécialité. Nous avons également comme ambition de réfléchir d'ici l'été à la question des prérequis de langues pour les cursus francophones et anglophones. Donc, nous reviendrons vers vous, c'est un sujet qui a été débattu dans le groupe, qui est complexe. Mais notre objectif est de ne mettre aucun candidat admis dans une situation difficile, à savoir dans un programme dans lequel son niveau de langue ne suffirait pas pour suivre sa scolarité. Deuxième changement important, le fait de ne mettre plus qu'un seul évaluateur sur le dossier. Le groupe a beaucoup débattu également cette proposition. L'objectif étant, notamment sur la voie Parcoursup, d'accueillir et de rencontrer plus de candidats à l'oral, et donc de libérer du temps d'évaluation de dossiers. Sachant qu'aujourd'hui, l'évaluation de dossiers double dans un temps record, c'est-à-dire deux ou trois semaines. Aujourd'hui, on est dans la période, et donc on évalue 24 000 dossiers sur Parcoursup. Donc, on souhaite également resserrer notre vivier d'évaluateurs, mieux le former, et donner la chance à plus de candidats de nous rencontrer à l'oral. La troisième proposition est également relative à l'oral, puisqu'on souhaite qu'une partie du dossier, en l'occurrence le bloc 3, sur la motivation et sur l'essai, soit mise à disposition des membres de la commission de l'oral. Donc, finalement, pour les admis, cette partie du dossier aura été vue par trois personnes, contrairement à deux aujourd'hui. Cela nous permettra de vérifier l'authenticité du dossier, mais également d'échanger plus concrètement sur le projet d'étude du candidat. Enfin, nous proposons un dernier ajustement sur la pondération du dossier et de l'oral. Pour rappel, avant 2021, l'oral était décisif. Aujourd'hui, il ne pèse que 25 %. Nous proposons un rééquilibrage entre ces deux étapes d'admission, et pour les admissibles, que le dossier et l'oral soient une pondération équivalente. Nous avons également indiqué deux propositions transversales. La première concerne la poursuite d'une évaluation externe par des chercheurs — il nous a semblé vraiment intéressant d'avoir ce regard extérieur. Et nous avons proposé de l'élargir également aux procédures internationales et aux doubles diplômes. Et enfin, de renforcer et de nous engager une fois de plus à être très transparents pour les candidats et leurs familles.

Toutes ces propositions se traduisent dans le projet de résolution qui vous est soumis ce jour. Nous avons profité de cet ajustement pour clarifier deux points. Le premier concerne les jurys. Comme vous le savez, les jurys sont souverains, il s'agit toujours de discussions collectives, et nous avons considéré qu'il était important de clarifier le fait que pour des candidats méritants, situés juste en dessous des deux barres, celle de l'admissibilité et celle de l'admission, des points de jury puissent être exceptionnellement donnés. Je tiens à préciser ici qu'il ne s'agit pas d'une exception de Sciences Po, que l'ensemble des jurys fonctionnent généralement comme ça — on peut se référer au baccalauréat ou au système universitaire. Le deuxième point concerne la protection des données, et pour les internationaux et les doubles diplômes, on souhaite garantir aux évaluateurs qui sont référents, choisis par le candidat, la confidentialité des propos qu'ils nous communiquent sur le candidat, afin d'être libres dans leurs propos. Je vous remercie pour votre écoute.

**Dina WAKED**

Merci beaucoup, Pauline. Est-ce qu'il y a des points, des remarques, des questions ?

**François HEILBRONN**

D'abord, je tiens à féliciter le travail de cette commission. C'était d'abord une très bonne initiative de Mathias VICHERAT, une très bonne idée, parce qu'effectivement, quand cette réforme avait été adoptée il y a quelques années, on était nombreux dans ce Conseil à se poser un certain nombre de questions, notamment la suppression de l'épreuve écrite et de ce qu'on pouvait avoir comme étudiants, donc c'est plutôt rassurant sur les profils des étudiants qui rentrent. Et effectivement, pour avoir participé, comme d'autres, à des jurys, des oraux, j'étais quand même frappé dans les oraux où j'ai pu participer par la médiocrité de certains candidats qui passaient l'oral. Et je pense qu'il y avait des biais — alors, on a eu des biais par la méthode qu'on a mise en place, mais aussi par les années COVID, où on n'a pas pu vraiment juger la qualité des candidatures, puisque certaines épreuves ont été annulées, reportées, et le contrôle continu dans certains lycées est un peu aléatoire. Je trouve que tout ce que vous proposez est très intelligent, parce que ça permet de rééquilibrer beaucoup de choses. Je suis vraiment très séduit par ça.

J'ai juste deux remarques. Vous l'avez mentionné au départ, on a introduit deux biais avec cette réforme. C'est d'abord une très forte baisse des candidatures venant d'excellents lycées parisiens. Ça, c'est le premier biais. Et le deuxième biais, mais ça, c'est un peu lié aussi aux profils des jeunes Françaises et Français, c'est qu'il y a maintenant une surreprésentation des femmes, parce qu'évidemment, sur le plan scolaire très souvent, les jeunes lycéennes sont plus brillantes que les jeunes lycéens, puisqu'on voit que la mention très bien au bac, ce sont 70 % de jeunes femmes. Alors, sur ces deux points, sur la sous-représentation de lycées d'excellence, j'ai vu que Dauphine, qui a un peu le même système, de processus sélectif assez exigeant, aussi exigeant que le nôtre, a mis en place une pondération sur les lycées. Et avec une pondération assez simple, c'est de prendre sur les trois dernières années le pourcentage de mentions bien et très bien au bac de leurs lycéens. Et en fonction de cette pondération, donner un bonus à ceux qui viennent de lycées d'excellence. Parce qu'effectivement, quand vous êtes dans un lycée d'excellence et que vous êtes cinquième, si vous étiez dans un lycée moyen dans une ville de province de qualité, vous seriez sûrement premier et votre dossier serait beaucoup plus intéressant. Et donc, ils ont corrigé ce biais, donc c'est un automatisme avec une pondération. Je trouve que c'est une bonne idée. Donc, je pense qu'il faudrait peut-être creuser ce qu'ils ont fait, si ça fonctionne, si ça ne fonctionne pas, peut-être ça ne fonctionne pas du tout. Et la deuxième chose, alors, là, c'est totalement interrogatif, c'est : qu'est-ce qu'on peut faire pour avoir plus de jeunes hommes qui rentrent à Sciences Po et respecter une certaine parité, au moins rééquilibrer ? Puisqu'à l'époque, on avait un examen, qu'un examen, pas de dossier, c'était 50-50, je m'en rappelle. Je vous remercie.

**Pascale EISENBERGER**

Merci beaucoup. Merci, Pauline. Alors, moi, je chercherais à revenir sur ce que le groupe a décidé, c'est-à-dire d'alléger le coefficient en matières scientifiques et en langues. Je peux imaginer certains des arguments. Concernant les langues, est-ce qu'il sera prévu quelque chose pour les étudiants qui seront admis et qui seront peut-être un peu plus faibles en langues ? Merci.

**Emeric HENRY**

Alors moi, je voulais, comme François, vous féliciter vraiment pour le travail. Je pense que c'est un exemple de comment une réforme peut être menée. Là, j'ai vu présenté dans un autre Conseil, effectivement, on a vu qu'une partie des données qui ont été présentées, mais il y a un travail de données énorme derrière, par Marco OBERTI, et après un travail de longue haleine. Donc, c'est vraiment un bel exemple. Moi, j'avais ce souci constant que j'ai toujours exprimé sur la place des maths et de la matière scientifique. On m'a bien expliqué pourquoi on faisait la réforme telle qu'elle est. Je suis totalement convaincu. Je voulais juste mentionner que ça veut dire aussi qu'il faut une capacité à s'adapter à toutes les réformes. Et donc, s'il s'avérait qu'on évolue sur la place des maths au lycée, il faudrait que la réforme suive aussi, pour garder aussi cette insistance sur l'importance des matières scientifiques également.

**Angèle KEIME-VANDUICK**

Merci beaucoup. Merci beaucoup pour la présentation, et puis pour ce groupe de travail. Chiara MARTINELLI a notamment participé, et salue par mon intermédiaire le déroulement de ce groupe de

travail, qui a été très efficace. D'abord, on soutient le poids accentué de l'oral lors de cette réforme des admissions, et surtout la possibilité de pouvoir vérifier l'authenticité des essais — on connaît la problématique des IA. On a quelques remarques. D'abord, vous avez mentionné que la mention très bien n'était pas le seul critère qui avait été étudié pour s'assurer que le niveau d'excellence était resté identique, donc on voulait savoir quels sont exactement les critères qui nous permettent d'affirmer que l'excellence académique n'a pas baissé à Sciences Po, et donc qu'il n'y a pas besoin de la réinstitution d'un écrit. Sur la question de « comment appréhender le contexte d'études ? » qui a été soulevée, parce que c'est vrai que les lycées ne notent pas de la même façon, d'autant plus dans cette nouvelle version du baccalauréat. On réfléchissait sur le fait qu'à un moment, Parcoursup évaluait justement ce niveau des lycées, donc pourquoi ne pas se renseigner sur comment il était fait, si c'est une question de pondération, pourquoi ne pas copier ce modèle ? La question des points de jurys qui seraient accordés par les jurys pour les candidats jurys qui se rapprocheraient de la note B, on se questionnait sur comment ça fonctionnerait, parce que, est-ce que la note B n'est pas établie après justement toute l'évaluation de tous les dossiers ? Et donc, comment les jurys pourraient estimer si le candidat ou non se rapproche de ces notes-là ? Et enfin, également revenir sur la question des langues, qui est quelque chose d'important, surtout dans une formation au Collège universitaire qui fonctionne en French track, mais aussi en English track. On a conscience qu'exiger une certification, pour une question d'égalité des chances, ce n'est pas possible, c'est un coût, néanmoins il y a quand même une réflexion à se poser pour Sciences Po, pour que les candidats aient quand même le niveau attendu en langues, mais aussi pour les candidats, parce que c'est une question d'intégration, de maîtrise de la langue, et de savoir comment le groupe compte instruire plus en profondeur cette question-là. Merci beaucoup.

### **Inès FONTENELLE**

Parler de la procédure de sélection, c'est évidemment l'occasion pour nous, à l'Union Étudiante, de rappeler que nous sommes contre la sélection et que nous nous battons pour un enseignement supérieur ouvert à toutes et à tous. Bon, évidemment, je sais que ce n'est pas demain la veille, mais ce n'est pas pour autant un horizon utopique — c'est quelque chose de tout à fait possible.

Je voulais faire deux ou trois remarques. D'abord, vous mentionnez dans le rapport la diminution du nombre de candidats internationaux, notamment de lycées de l'AEFE, et si mes souvenirs sont bons, c'est à peu près concomitant avec la hausse des frais d'inscriptions de la dernière tranche que payent les étudiants internationaux. Et donc, je pense qu'il y a sans doute un lien de causalité éventuel entre les deux, c'est-à-dire qu'il y a deux, trois ans, voire plus, quatre peut-être, au moment de la linéarisation des frais d'inscriptions, la tranche supérieure a été significativement augmentée. Donc, il y a peut-être un lien. En tout cas, moi-même qui viens d'un lycée français de l'étranger, je connais des camarades qui ont renoncé à postuler à Sciences Po justement pour cette raison.

La place de l'oral, qui a été augmentée, nous semble potentiellement être une bonne idée. En revanche, ce qui a été présenté au moment des discussions, c'était un biais lorsque les femmes, en particulier, passent devant deux jurys femmes, c'est-à-dire qu'elles étaient désavantagées par rapport à des candidats masculins, et donc il ne faudrait pas que l'oral devienne discriminant pour les filles, dont on sait en général qu'il l'est par ailleurs.

Sur la question des lycées parisiens, ça avait été discuté au sein du groupe, et ce qu'avait montré Marco OBERTI, c'est qu'en fait, peut-être qu'ils sont moins nombreux, mais en réalité, c'est aussi parce que la sélectivité a augmenté, mais ils sont toujours surreprésentés par rapport à ce qu'ils représentent dans la population étudiante française. Donc, je pense qu'il n'y a pas matière à s'inquiéter sur cette question. Et enfin, sur la question des femmes, il n'y a pas de biais entre – enfin, disons, le ratio, le nombre, le pourcentage de candidates et le pourcentage d'admissibles pour les candidates est le même. Donc, il n'y a pas une surreprésentation des femmes au moment de la procédure d'admission. Après, si les hommes sont moins nombreux à postuler, ça peut poser d'autres questions, mais le fait est que pendant longtemps, il y a eu plus d'hommes à Sciences Po, donc ce n'est peut-être pas si choquant qu'un jour, on puisse aussi évoluer. Voilà.

### **Simon CORDONNIER**

Merci. Je salue aussi la démarche, évidemment, d'évaluation de la réforme précédente et de prise en compte des remontées pour l'améliorer. Peut-être une petite question sur l'étude d'impact qui a été faite sur le travail que va impliquer cette réforme. Vous avez indiqué que les nuits étaient courtes en ce moment, ce qui n'est pas un horizon souhaitable, je tiens à le rappeler. Donc, j'ai bien conscience du fait que les Parcoursup nous imposent des contraintes sur lesquelles on n'a pas la main. Mais qu'en est-

il de ce qu'impliquera la diminution du nombre d'évaluateurs des dossiers par rapport à l'augmentation du nombre d'évaluateurs pour les oraux ? J'imagine que vous avez un peu quantifié ça, et les différences éventuelles que ça impliquera dans le travail des équipes. Merci.

### **Quentin COTON**

Merci, on aura fait le tour de tous les syndicats étudiants normalement. Merci pour ce travail, c'était très intéressant. Alors, on est, évidemment, nous aussi favorables à une meilleure prise en compte de l'oral. C'est juste que 50 %, ça nous paraît énorme, en fait. Un seul loupé à l'exercice pourrait réduire très lourdement les chances pour un étudiant au bon dossier d'intégrer l'école. Peut-être que vous pourrez me préciser ce que vous entendez par là. On serait quand même davantage ouverts évidemment à une meilleure prise en compte de l'oral, un tiers ou 40 % de la note, ça peut se discuter, pour laisser au dossier scolaire, aux motivations et à l'écrit, je vais y revenir, leur place centrale. De même, nous considérons que les exercices doivent être bien distincts, et qu'en ce sens, les jurys de l'oral ne doivent pas avoir accès aux éléments du bloc 2 et 3, car ils pourraient créer un a priori, même involontaire, vis-à-vis du candidat. C'est l'échange qui va se faire au moment de l'oral qui offrira l'opportunité aux deux parties d'éventuellement de pouvoir discuter des motivations — enfin, en général on le fait quand même — et de l'essai de l'étudiant. Concernant l'écrit, sans surprise, nous ne rejoignons pas les conclusions de la direction des admissions. On pourrait aisément imaginer la mise en place d'un écrit basé sur une étude de documents qui permettrait de contrôler au moins la capacité pour l'étudiant à développer une pensée dans un temps imparti et dans les conditions d'un examen. Ça offrirait aussi la possibilité de contrôler la capacité à répondre à certaines attentes en matière rédactionnelle, ce que ne permet que très limitativement l'essai à l'heure du développement de l'intelligence artificielle et de la démocratisation aussi de l'aide d'un tiers, notamment dans les établissements. Évidemment, ça demanderait une bonne accessibilité du concours pour éviter de tomber dans le travers de la baisse d'attractivité. Et à ce titre, moi, j'en suis convaincu à titre personnel, mais je pense que beaucoup d'entre nous en seraient convaincus, un étudiant qui est motivé est totalement ouvert à la réalisation d'un examen écrit, et c'est d'ailleurs un symbole aussi de motivation. Est-ce que vous pourriez du coup nous expliquer davantage le motif de ce refus de remettre un écrit ? L'ancienne direction parlait d'en remettre un, est-ce que de fait, c'est compromis ? Et enfin, nous sommes assez défavorables à la réduction du nombre de correcteurs du bloc 2 et 3 du dossier. À la lecture des chiffres, quand même, plus de 23 % des notes entre les deux correcteurs de la motivation et de l'essai ont un écart supérieur ou égal à 3. Ce n'est pas franchement négligeable. Donc, on considère que la double notation est quand même une forme de garde-fou à des notations qui pourraient être plus dures que d'autres ou biaisées. Ça évite aussi de donner à un seul correcteur un pouvoir qui serait trop important et qui pourrait être préjudiciable pour certains dossiers. Enfin, et après je vous laisse tranquille, je note que vous faites mention du besoin de transparence et de clarification dans le processus d'admission — on ne peut qu'approuver ce point de vue qu'on défend depuis longtemps. Et encore merci pour ce gros travail en effet qui a été effectué.

### **Jérôme GUEDJ**

C'était en effet, à la fois la lecture du document qu'on a reçue la semaine dernière et la présentation, très éclairant sur les différents éléments. Moi, j'ai une question. Donc, déjà, vous nous avez indiqué que cette année, 8 à 10 % de candidatures supplémentaires — sur la voie générale ou sur la totalité ? Sur la voie générale, parce que vous donniez le chiffre de... d'accord. Donc, c'était un peu le sens de ma question. Alors, en parallèle, savoir si c'était très différencié sur l'attractivité des candidatures entre la voie générale, le CEP et la voie d'accès international. Non, moi, ma seule question, elle est — je suis peut-être un peu old school sur le concours écrit, puisque c'est celui que j'ai connu il y a très longtemps, je voulais savoir si dans vos réflexions, vous aviez pu avoir un échange avec les 7 IEP qui, eux, ont maintenu dans l'admission exclusivement la procédure écrite. Je ne sais pas si eux se sont livrés à un travail de cette intensité-là sur les conséquences en termes de recrutement, mais comme ils ont une volumétrie quand même qui est assez significative, parce que je lisais dans la presse qu'il y avait 10 ou 12 000 candidats qui ont planché samedi dernier, de savoir s'ils avaient pu... enfin, si un benchmark — bon, j'ai compris que là, ce n'est pas la proposition qui est faite, là, mais on peut imaginer qu'elle revienne régulièrement, donc si vous aviez pu avoir un échange avec eux sur l'impact du concours sur le profil des candidats qu'ils admettaient. Et la dernière question, c'est — donc, vous avez indiqué qu'actuellement, l'oral... non, pardon, la sélection des dossiers se faisait avec une double lecture. L'idée, c'est de pouvoir n'avoir plus qu'un seul lecteur pour pouvoir dégager du temps pour augmenter le taux de ceux qui vont passer à l'oral. Actuellement, c'est 25 % à peu près sur la voie générale et 30 % sur

l'ensemble. Est-ce qu'il y a un objectif? Vous dites plus de 500 oraux à un moment dans une note. L'idée, c'est quoi? À la fois plus d'oraux et un coefficient plus important pour l'oral, donc là on voit bien qu'il y a un choix qui est de valoriser l'oral, mais on n'est pas sur un taux... aujourd'hui, le taux de conversion, je ne sais pas si on peut le dire ainsi, c'est à peu près entre 25 et 30 % des candidats à l'oral qui sont finalement retenus. Donc, est-ce que l'idée, c'est de — enfin, en gros, c'est de dire que le taux de conversion va diminuer? Si vous augmentez le nombre de ceux qui vont venir passer l'oral? Et est-ce que ça, c'est possible dans le temps aussi ramassé? Je ne sais pas à quelle date les oraux vont être... parce que c'est un calendrier quand même très contraint.

### **Dina WAKED**

S'il n'y a pas d'autres questions, comme tous les membres, je vous salue pour ce travail, et je vous donne la parole pour répondre à des questions et des remarques.

### **Pauline BENSOUSSAN**

Merci beaucoup. Je vais essayer de répondre de façon groupée, si vous le permettez, pour gagner un peu de temps. Déjà, merci beaucoup pour tous vos retours, parce qu'on a eu dans le cadre de cette évaluation beaucoup de débats, beaucoup de questions, et ça nourrit vraiment la réflexion au global. Sur la baisse des candidats à la fois AEFÉ, des lycées parisiens, des garçons, on est assez convaincus qu'on a un gros travail de promotion et d'explication aussi à faire. Donc, ce sera quelque chose qui va être fait en lien avec la direction des affaires internationales. On ne souhaite pas influencer une fois que les personnes sont candidats, en revanche, c'est une préoccupation de l'établissement de voir un certain nombre de baisses, qui ne sont pas forcément liées à Sciences Po. Si vous prenez les lycées français de l'étranger, ils étaient auparavant, avant la réforme, en dehors de Parcoursup, et c'est Parcoursup qui nous impose de les mettre dans un calendrier beaucoup plus serré. Auparavant, ils pouvaient avoir leur réponse d'admission en janvier à Sciences Po, aujourd'hui ils doivent attendre début juin. Donc, on sait qu'on a mécaniquement aussi perdu un certain nombre de candidats pour ces raisons. Inès, sur les droits de scolarité, je prends en compte votre remarque, on sait que ça peut être un des paramètres sur l'attractivité de notre établissement, et c'est pour ça aussi qu'en lien avec un certain nombre de directions on lance aussi un chantier sur les internationaux et sur la question des bourses.

Pour regrouper les évocations de Dauphine et des IEP, effectivement on a regardé dans le cadre de ce groupe un benchmark à la fois national et international. Sur le national, on a beaucoup, quand on a instruit la question de l'algorithme, travaillé sur ce qu'on avait le droit de dire et de faire sur la question des lycées. Est-ce qu'on peut dire qu'un lycée parisien, public, privé, est bien meilleur qu'un autre lycée? Ce n'est pas si évident. Il faut pouvoir avoir des éléments objectivables, le taux de mention très bien en fait partie, le taux du baccalauréat. En revanche, on sait qu'un certain nombre d'éléments, et Dauphine est un bon exemple puisqu'ils avaient un algorithme qu'ils ont dû changer, peut aussi avoir de gros biais qui, au regard de la loi, ne sont pas forcément reconnus. Donc, on a fait attention de se concentrer à la fois sur le candidat et non pas son établissement d'origine, parce que, comme je l'ai rappelé, on a un objectif aussi de diversité territoriale sur l'origine des lycées qui avait été réaffirmé. En revanche, on souhaite, et c'est pour ça que peut-être qu'avec, en tout cas c'est l'ambition, un vivier d'évaluateurs plus resserré, mieux formé sur la connaissance des établissements, nous visons en tout cas à prendre en compte ce contexte de l'établissement, des formations sélectives, mais également d'un parcours singulier méritant, comme on l'a également signalé. Sur les IEP, on a également regardé ce qu'ils avaient fait. Depuis cette année, le concours commun ne regarde plus le dossier des candidats. Donc, c'est un choix qui est public, puisque c'est écrit, donc il n'y a que le concours qui compte. En revanche, le contexte est un peu différent, puisqu'ils peuvent passer le concours à bac + 1. Donc, c'est-à-dire qu'il y a un an pour certains pour préparer le concours d'entrée des IEP, ce qui n'est pas possible pour Sciences Po, où il faut être dans l'année de terminale.

Sur les langues, Pascale, j'ai eu Angèle également qui avait interrogé sur la question des langues, on a souhaité effectivement mettre un point important sur les langues, le mettre à la même échelle, parce qu'on a considéré que sur les 13 notes, il y en avait 4 sur les langues, on sait que les langues, le niveau de langue peut amener aussi des biais par rapport au candidat. Jeanne pourrait en parler, mais en tout cas le niveau d'exigence continuera en scolarité et au niveau de l'admission d'être important. Et l'idée, c'est que les langues ne soient pas un prérequis par rapport à l'admission à Sciences Po — d'où l'importance aussi de l'équilibre de nos formations proposées en français et en anglais pour ne mettre aucun étudiant en difficulté sur ce sujet.

Sur les mathématiques, Émeric, je confirme qu'effectivement il y a eu beaucoup de débats, ça sera beaucoup en lien avec ce que Jeanne va faire au niveau de la formation. Donc, nous, ce qui est vraiment important côté admissions, c'est que les étudiants ne découvrent pas qu'il y a des maths, des statistiques, des méthodes quantitatives à Sciences Po. On ne souhaite pas forcément qu'ils aient tous un niveau expert, mais s'ils l'ont, très bien pour eux, mais en tout cas effectivement un niveau minimum. Et ce que tu as dit sur le fait qu'il faut qu'on soit assez souple pour s'adapter au contexte des réformes du baccalauréat, du lycée ou d'autres éléments, c'est vraiment en tout cas dans ce sens qu'on travaille depuis 2021.

Sur les points de jury, pour les notes A et B, en fait, on les fixe en jury au début de la campagne. Donc, pour les voies internationales, on a 5 jurys, donc c'est fixé au premier jury. Sur les voies Parcoursup, on a un seul jury par voie d'accès. Donc, les notes sont fixées. Quand on fixe la note, on regarde, et c'est dans le règlement actuel des admissions, on regarde les écarts entre les deux évaluateurs pour s'assurer qu'aucun évaluateur trop généreux ou trop sévère ne pénaliserait ou n'avantagerait un candidat. On continuera à faire ce travail de contrôle qualité avec d'autres méthodes côté direction des admissions, à la fois en s'assurant de la formation de nos évaluateurs et aux attendus de la formation, mais aussi avec le bloc 1, qui est aveugle pour les évaluateurs, d'avoir un maximum de contrôle pour essayer de corriger tous les biais possibles.

Sur l'oral, vous l'avez mentionné, à la fois Inès et d'autres, effectivement il peut y avoir des biais à l'oral. On en est conscient. Là encore, on va sensibiliser nos évaluateurs. Mais vous l'avez vu également, alors peut-être pas cette année, en tout cas on a, sur l'épreuve de l'image, pour éviter toute ambiguïté entre les évaluateurs et les candidats, affiché à l'écran la consigne de l'épreuve, qui est lue par les évaluateurs afin de clarifier le fait qu'il ne s'agisse pas de telle ou telle interprétation des évaluateurs. Donc, on essaie d'avoir le plus d'objectivité possible pour cet oral. Sur le poids de l'oral, effectivement, il est renforcé. C'est un choix qui est également en lien avec la question du dossier. J'ai cité les IEP qui ne prennent même plus du tout le dossier en compte, nous, on a considéré que c'était vraiment important. Néanmoins, on est quand même conscient qu'une partie non négligeable du dossier, le bloc 3, peut être faite à la maison, donc avec un certain nombre d'aides, et donc il nous a semblé important à la fois de relativiser le poids qu'on souhaitait donner au dossier, mais surtout de permettre la vérification de la véracité des propos avancés par les candidats dans la mesure où, à l'oral, ils pourront être interrogés sur ces différents éléments.

Sur le point RH, Simon, c'est un point qui, comme tu peux l'imaginer, me préoccupe, mais préoccupe également toute la direction. C'est un point sur lequel, sur cette campagne, on a fait quelques ajustements déjà de périmètres de postes, pour permettre, sur l'année, d'avoir une répartition de la charge de façon plus équilibrée. On aura, en termes de gestion des évaluateurs pour les écrits un mois d'avril, on va dire, un peu plus détendu, avec la possibilité de faire plus de contrôle qualité. Donc, ça, c'est vraiment un objectif important pour s'assurer, avant le jury d'admissibilité, qui est vraiment là où la grande décision se prend pour la plupart. Et ensuite, sur la période de l'oral, pour vous répondre, c'est au mois de mai, les oraux commencent la semaine prochaine. Et sur cette période, effectivement, l'objectif, c'est d'avoir 500 candidats de plus à l'oral, invités à l'oral, donc pour détendre aussi la question de la pression des notes sur l'écrit et sur le dossier. Mais en revanche, le nombre de places disponibles restera quasiment identique. Donc, ça nous donnera l'occasion de choisir, parmi d'excellents candidats, puisque je peux vous assurer que si vous avez été sélectionné sur cette première phase, vous êtes nécessairement très, très bon, permettre de sélectionner sur la motivation et le projet d'étude.

## **Jeanne LAZARUS**

Je voudrais juste rajouter quelques mots. D'abord, j'aimerais moi aussi, remercier Pauline BENSOUSSAN pour ce travail collectif. Les personnes réunies dans le séminaire étaient très différentes et représentaient toutes les sensibilités, on a pu aller au bout de toutes les discussions. En outre, cette réforme des admissions est en lien avec la réforme du Collège qu'on est en train de faire, dans l'objectif de mieux savoir qui sont les élèves qu'on sélectionne, quels sont leurs points forts et les points à renforcer, pour avoir conscience ensuite, au Collège, que sur un certain nombre de points, que ce soit les langues, les maths, on a de grosses différences entre les étudiants, qu'on l'accepte, et qu'on fasse en sorte ensuite de les accompagner pour combler d'éventuelles difficultés. Un autre point que j'aimerais souligner est que les admissions concernent toute l'Institution. Bien sûr, les équipes du Collège sont très présentes sur les évaluations en ce moment. J'ai déjà parlé avec Pauline BENSOUSSAN : j'ai été étonnée en arrivant au Collège, en voyant de plus près comment se passent les admissions, de mesurer la faible place de la faculté permanente dans ce processus. Finalement, ce sujet qui est absolument

essentiel, consistant à savoir qui seront les étudiants qu'on va faire venir chez nous, n'est pas vraiment saisi par beaucoup des collègues de la faculté permanente, qui est mon corps d'origine. Il est important de considérer que ce moment-là fait complètement partie des tâches, qu'il s'agisse d'évaluer des dossiers écrits, puis des oraux. Je m'étais rendue compte depuis longtemps que tout le monde n'est pas sollicité pour les écrits ou pour les oraux, il y a beaucoup de gens qui m'ont dit « ça fait 15 ans que je suis à Sciences Po, et jamais on ne m'a proposé de participer à des oraux ». Et donc, ça aussi, c'est quelque chose sur lequel on va essayer d'avancer. On a demandé aux directeurs de départements, c'était peut-être un peu trop tard, de diffuser la bonne parole pour demander à des académiques de participer, mais je crois que c'est très important, c'est un travail qui permet l'inscription dans l'institution de tout le monde.

#### **Dina WAKED**

Merci beaucoup, Pauline et Jeanne, pour ces précisions et ce travail que vous avez bien présenté. Donc, maintenant on doit voter sur le projet de résolution de modification du règlement d'admission du diplôme de bachelor de Sciences Po, et c'est un vote à main levée. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Un. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Deux. Donc, c'est voté à la majorité. Merci beaucoup.

*Le Conseil approuve le Règlement d'admission au diplôme de bachelor de Sciences Po à la majorité (21 voix pour, 1 contre et 3 abstentions).*

### **III. BILAN 2023 DE LA CELLULE D'ENQUÊTES INTERNES PRÉALABLES**

#### **Dina WAKED**

Désolée pour le retard. Je vous suggère, parce que je sais que madame FISCHER-HIRTZ est parmi nous et peut-être un peu pressée, si on peut inverser l'ordre des deux prochains points. On va passer par le point numéro 4 d'abord, le bilan 2023 de la cellule d'enquêtes internes préalables. C'est une présentation par la présidente de la CEIP, madame Catherine FISCHER-HIRTZ, accompagnée de Florence LAQUEILLE, chargée de mission auprès de la CEIP. Je vous cède la parole pour votre présentation — et désolée encore une fois pour le retard.

#### **Catherine FISCHER-HIRTZ**

Je vous en prie. Bonjour à toutes et tous. Alors effectivement, comme vous venez de le rappeler, je préside depuis sa mise en place en février 2021 la cellule d'enquêtes internes préalables, pour ce qui concerne les enquêtes qui sont diligentées pour des faits de violence. Alors, c'était à l'origine essentiellement des faits de violence à caractère sexuel et sexiste qui avaient justifié et motivé la mise en place de cette cellule, et progressivement, compte tenu de son mode de fonctionnement qu'on a souhaité relativement souple et sur lequel je peux bien évidemment revenir si vous le souhaitez, et également du travail très important en préliminaire qui est effectué par les membres qui composent cette cellule, et notamment les deux chargées de mission qui sont plus particulièrement affectées au bon fonctionnement de la cellule, et compte tenu des résultats satisfaisants, même si ce n'est peut-être pas nécessairement à moi de délivrer des satisfecit, la direction avait souhaité nous confier également des enquêtes dans un champ un peu élargi et qui a trait à tous types de violences. Ce bilan, j'imagine que vous en avez tous été destinataires. C'est donc la deuxième année consécutive qu'il est rédigé, et je tenais également à remercier Florence LAQUEILLE, mais également Mélissa BARHOUMI qui ont très largement contribué à sa rédaction.

Alors, je ne sais pas, parce que je ne voudrais pas mobiliser trop de temps, je voudrais essayer d'aller au plus pratique. Alors, est-ce que vous souhaitez que je relise ce bilan dont vous avez tous été destinataires ? Alors, vous ne l'avez peut-être pas tous lu, mais bon, ce n'est pas du tout un reproche. Ou est-ce que vous préférez profiter de ma présence, mais également de celle de Florence LAQUEILLE, pour avoir des échanges peut-être un petit peu plus constructifs, enfin, constructifs, des échanges peut-être un peu plus vivants sur des questions que vous avez peut-être pu vous poser à la lecture de ce rapport ? Voilà, enfin, c'est une suggestion que je vous soumets, je n'ai pas de difficulté particulière pour vous présenter, mais c'est un exercice qui vous paraîtra un petit peu fastidieux, parce que comme je n'ai rien inventé, j'aurais peut-être un peu de mal à me détacher du rapport, dont vous avez été destinataires. Donc, c'était simplement pour vous dire que je suis, ainsi que Florence, nous sommes à

disposition pour vous répondre sur vos interrogations. Voilà, donc, si cette proposition vous convient, on peut lancer le débat.

### **Dina WAKED**

Merci beaucoup. Je pense que c'est une très bonne idée de lancer le débat directement. On a tous reçu le bilan, qui est très clair, et il y a tous les éléments dedans qui nous aident à structurer la discussion ensuite.

### **Angèle KEIME-VANDUICK**

Alors, on a une question principale par rapport à cette question de la CEIP, qui est reliée à tous les événements qui se sont passés suite aux questions liées à monsieur VICHERAT, à qui on avait posé la question liée aux VSS, qui s'était engagé dorénavant à suivre l'avis de la CEIP pour saisir ou non une enquête plus approfondie. Qu'en est-il de la poursuite de cet engagement ? On considère ça très positif, puisque c'est après une enquête qu'il faudrait suivre ou non l'avis de ceux qui ont mené l'enquête. Et maintenant, avec l'arrivée d'un directeur provisoire, on voulait savoir où en était le processus décisionnel, et si le retard qui avait été pris allait être arrangé suite à cette nomination. Nous avons également une question par rapport à un point qui était mentionné dans le document, qui disait qu'un retard a été accumulé en raison de plus de difficultés à apporter des preuves matérielles. On voulait savoir en quoi ça a occasionné un retard en 2023 qui n'existait pas en 2022. Merci beaucoup.

### **Quentin COTON**

Merci. Merci d'être venues d'abord, et puis merci pour cette petite présentation. L'UNI Sciences Po partage l'ensemble des recommandations de la CEIP qui sont dans le rapport. J'ai relu d'ailleurs dans celui-là les constats et les propositions, et même les positions qu'on formulait déjà très clairement dans le livret thématique pour les élections étudiantes en 2022. On est convaincus que les mesures et les recommandations que vous proposez permettront de répondre au mieux aux attentes des étudiants. On est juste assez désolés, mais ce n'est pas de votre fait, de constater qu'il ait fallu attendre 2024 pour en arriver à la conclusion qu'il faille formaliser les signalements et ceux liés à des instances judiciaires. C'étaient précisément des propositions que l'on formulait en 2022, et on avait souvent eu l'occasion d'en discuter avec l'administration et la direction lorsqu'on échangeait sur l'approche qu'il fallait aborder à l'égard des enjeux liés aux violences sexistes et sexuelles dès 2021 notamment. Pour revenir plus précisément sur quelques points de recommandations, et avant de poser mes quelques questions, on vous suit totalement sur les rappels aux règles et aux principes élémentaires, que ce soit la sensibilisation au respect de la présomption d'innocence ou concernant les distinctions temps d'écoute/temps d'enquête. De même pour l'importance d'accompagner les étudiants en termes juridiques. Sur le point 3, relatif à la centralisation des signalements, on comprend totalement ce besoin, et nous rappelons aussi l'importance de rendre accessible l'écoute, elle, décentralisée sur les campus par le renforcement très précisément des dites cellules.

Je vais me permettre donc de vous faire part de quelques interrogations. On est assez surpris du faible taux de signalements concernant le cyberharcèlement. Alors, on serait évidemment très heureux de savoir que ces faits sont en faible proportion, mais certains témoignages que j'ai pu avoir me disent un peu l'inverse. Est-ce que vous pourriez m'expliquer ce faible chiffre ? Et est-ce que selon vous, en tout cas c'est l'analyse que nous en fait, c'est lié à une méconnaissance partielle des compétences de la CEIP ? S'agissant du délai de traitement des enquêtes, qu'est-ce qui explique selon vous l'accroissement de la durée de traitement de près d'un mois entre 2022 et 2023 ? Et enfin, concernant le suivi de la CEIP lorsque les éléments recueillis n'ont pas permis de sanctionner, mais ont été transmis aux autorités, quel suivi y a-t-il dans ce cadre-là ? Merci à vous.

### **Alain CHATRIOT**

Alain CHATRIOT, élu de la faculté permanente et par ailleurs membre de la section disciplinaire enseignant, donc je connais parfois le résultat de votre travail à la CEIP. Donc, tout ça est très important. J'avais juste une question très ponctuelle de curiosité, c'est un des points que vous signalez, juste avant vos conclusions, sur l'établissement d'une convention de partenariat avec le Parquet : quel est le type de mécanisme qui est impliqué spécifiquement dans ce type de projet ? Mais c'est vraiment une question de curiosité procédurale, mais comme les questions de procédures sur ces questions sont importantes compte tenu de ce à quoi nous oblige le Code de l'éducation dans le cadre des sections disciplinaires, je trouve que c'est une précision qu'on pourrait avoir. Mais sinon, j'ai beaucoup apprécié ce bilan très

précis, qui montre combien le rôle de la CEIP est important dans l'accompagnement et la prise en compte de ces cas toujours très douloureux.

### **Inès FONTENELLE**

Merci pour ce bilan. Merci aussi pour le travail explicatif qui a été fait auprès des étudiants et des étudiantes dans le cadre du groupe de travail qui s'est créé en novembre, si je ne me trompe pas. J'ai quelques questions. Le rapport mentionne une baisse du nombre d'auditions, comment l'expliquez-vous ? Une autre question, en ce qui concerne les délais de convocation, récemment on a été contacté par des étudiants qui ont eu des convocations pour le jour même, c'est-à-dire que le matin, ils recevaient une convocation pour l'après-midi. Ne serait-il pas mieux de respecter quand même un délai raisonnable, notamment pour que ceux qui souhaitent être accompagnés puissent prendre contact avec les personnes concernées ? En tout cas, cela nous semblerait souhaitable. Même question concernant la durée du délai de traitement : comment expliquez-vous l'augmentation ? Il y a quelques éléments dans le rapport, mais on souhaiterait en savoir davantage. Et enfin, le rapport met quand même l'accent sur des problématiques sur les campus en région, où le dispositif n'est pas forcément bien connu, où il manque des infirmières VSS présentes sur les campus, et que non seulement il y a ce problème, mais qu'en plus, il dure déjà depuis au moins deux ans. En tout cas, il avait été repéré il y a deux ans. Et c'est la raison pour laquelle nous aimerions savoir ce que la direction a prévu en la matière pour s'assurer d'un traitement de même qualité sur tous les campus et pour tous les étudiants et étudiantes. Merci.

### **Adrien LEHMAN**

Bonjour, Madame la Présidente de la CEIP. Donc, je vais être bref. Je suis également rapporteur depuis deux ans à la section disciplinaire compétente à l'égard des étudiants, et donc c'est vrai que j'ai vu l'avant/après pour ce qui est du contenu des rapports, et c'est quand même nettement plus confortable. Il y a quelques points sur lesquels je voulais attirer votre attention. D'abord, pour ce qui est des délais de traitement, je sais que c'est une problématique qui est plus structurelle, mais c'est vrai que nous, on voit en section, enfin quand on rapporte un dossier des étudiants qui ont été auditionnés par la CEIP, il y a parfois un an. Donc, c'est vrai que c'est, je pense, parfois un peu d'abord difficile pour eux, et puis pas évident pour nous. Pour ce qui est de la notion de preuve, je voudrais attirer votre attention sur le fait, et c'est un vrai problème qui se pose à nous, sur le fait qu'à l'heure de l'intelligence artificielle, même des photos, ou même les métadonnées en fait d'une photo ne sont plus des éléments de preuve absolument intangibles. Enfin, vous savez que les photos sont géolocalisées, elles sont datées, bon, tout ça, ça peut se modifier très facilement aujourd'hui directement sur son smartphone. Donc, moi, je voudrais savoir dans quelle mesure il serait possible de travailler avec des huissiers pour faire des constats, notamment des constats en ligne. Je sais que ça peut se faire, à des coûts qui sont d'ailleurs relativement modiques pour ce qui est des frais de justice dans leur ensemble, et je pense que ça permettrait de rendre incartables certains éléments. Bon, c'est arrivé cet automne, on voit des captures d'écran qui sont non datées, non identifiées, et donc, on comprend bien qu'il s'est probablement passé quelque chose, mais juridiquement, ce n'est pas assez fort. Surtout, et je voudrais attirer votre attention sur ce dernier point, on fait maintenant sur les affaires de VSS presque systématiquement face à des avocats qui déposent parfois plus de 200 pages de dossier devant nous. Et, voilà, nous, comme on est malgré tout quand même bénévoles, en tout cas pour ce qui est des vacataires dans le cadre de cette section, c'est vrai que l'on compte beaucoup sur vous pour construire les dossiers les plus rigoureux et bétonnés possibles face à des gens dont le métier dans le cadre de procédures pénales est souvent d'être, et c'est bien normal, extrêmement incisifs.

### **François HEILBRONN**

Bonjour, Madame. François HEILBRONN, je suis professeur associé à Sciences Po. Je voulais revenir sur les différentes affaires d'antisémitisme qui ont, hélas, émaillé l'actualité de notre institution depuis le 7 octobre 2023. Il y a eu plusieurs signalements, surtout dans la période du mois d'octobre. Il y a même eu une saisie d'article 40 par le directeur pour certains étudiants, notamment sur le campus de Menton. Je constate et je regrette que beaucoup de ces étudiants qui ont eu des comportements délictueux, antisémites, agressifs, violents, sont convoqués devant des commissions qui ne se sont pas encore tenues, sont toujours présents dans notre établissement, et présentent toujours une menace pour les étudiants juifs de notre établissement. Donc, comme sur les VSS, je pense qu'à partir du moment où des étudiantes ou des étudiants ont des comportements agressifs, voire dangereux, qui mettent en péril la santé physique et psychologique d'étudiants, soit femmes dans le cas de violences sexuelles et

sexistes, soit d'étudiants juifs comme c'est de nombreux cas, et le nombre de cas de témoignages que nous avons eus et qui ont été remontés à la direction et à la présidence de Sciences Po, la lenteur des procédures est un problème. Je pense qu'il peut y avoir des procédures et des cas d'urgence dans certains cas très spécifiques. Deuxièmement, je pense qu'il y a une question, et j'ai abordé ce sujet avec notre administrateur provisoire, Jean BASSERES, est-ce qu'il n'y a pas des mesures d'exclusion provisoires pour protéger les victimes et non pas protéger les agresseurs ?

### **Dina WAKED**

S'il n'y a pas d'autres points, questions ou remarques, Madame FISCHER-HIRTZ, je vous redonne la parole.

### **Catherine FISCHER-HIRTZ**

Très bien, je vous remercie. Je vous remercie déjà pour le satisfecit global qui a quand même été donné concernant le fonctionnement de la CEIP. Alors, je vais peut-être juste aborder les questions dans un ordre un tout petit peu différent de celui de vos différentes interventions. Je commencerai donc par l'actualité brûlante qui a quand même pas mal bouleversé une fois de plus, et on peut le regretter, mais c'est le cas, la vie de l'Institution avec les propos antisémites et la tension qu'on peut effectivement mesurer suite aux événements qui se sont passés et qui se déroulent toujours entre Israël et Gaza. Bien évidemment, pour l'instant, il y a des enquêtes qui sont diligentées. Elles sont en cours et elles sont pour l'essentiel en voie de finalisation. Compte tenu quand même de caractère encore confidentiel de ces enquêtes, je ne pourrais pas vous en dire plus aujourd'hui.

En revanche, ce que je peux vous indiquer, si, pour répondre plus exactement à votre question s'agissant de la présence sur le campus de Sciences Po d'étudiants signalés comme étant particulièrement agressifs à l'encontre d'autres étudiants qui sont donc victimes de ces agressions, la direction a tout à fait la possibilité, sans passer par bien évidemment la CEIP de prendre des mesures conservatoires pour éloigner si besoin en est les auteurs de troubles. Mais c'est une compétence qui ne relève pas de celles — ce n'est pas du tout que je veuille botter en touche, mais c'est simplement pour dire que je ne peux pas m'immiscer et aller au-delà de ce qui sont les compétences de la cellule que je préside. Mais en revanche, oui, il faut quand même, parce que ce sont également, alors même si comme vous le disiez, ce sont des faits qui peuvent être graves et semer effectivement un trouble à la sérénité du bon fonctionnement de l'Institution, ce sont également des mesures lorsqu'elles sont prises qui sont quand même relativement attentatoires et qui nécessitent quand même qu'elles soient prises avec tact et mesure. Mais cette possibilité existe, et elle relève bien évidemment complètement du pouvoir hiérarchique de la direction. Voilà, donc ça, c'était pour répondre à votre question et pour vous dire qu'actuellement, la cellule fait le maximum pour finaliser les enquêtes qu'on lui a demandé d'effectuer. Je précise également, mais je pense que tout le monde est au courant autour de cette table, qu'il y a donc une enquête interne qui a été confiée à la CEIP dans le cadre de l'occupation de l'amphithéâtre avec tout le tapage médiatique qui a lieu autour. C'est assez long parce que bien évidemment, il y a des auditions qui durent entre 1 h et 1 h 30, parce qu'on essaie quand même d'aller au bout du bout, parce qu'aller au bout du bout, ça permettra éventuellement de vérifier la matérialité des faits qui nous ont été rapportés, et de proposer de la manière la plus objective qui soit dans le rapport à la direction les orientations que nous pourrions lui suggérer. Et là, je rebondis en fait sur la première question, qui était celle de la compétence, enfin de l'engagement, si je puis dire, qui avait été pris par le précédent directeur auprès des associations étudiantes, qui était de systématiquement suivre les recommandations qui étaient faites dans les conclusions des rapports d'enquête de la CEIP. Alors, bon, je remercie encore de la confiance qui nous est accordée, mais je voudrais quand même préciser, et je l'avais précisé également en son temps au directeur, il n'y a pas de compétences liées. Nous sommes uniquement une instance prédisciplinaire qui évolue dans un cadre qui est relativement informel, et qui n'a pas du tout les mêmes contraintes que peut avoir le fonctionnement d'une section disciplinaire. C'était une volonté de l'Institution d'arriver à avoir cette cellule pour pouvoir intervenir de manière rapide, efficiente et être relativement agile, mais compte tenu du cadre dans lequel nous évoluons, nous sommes consultés, chargés de faire cette enquête, mais en aucun cas — alors, on essaie, comme je le disais, de formuler les recommandations les plus complètes et les plus objectives qui soient, mais encore une fois, nous n'avons pas... alors, le directeur peut tout à fait nous suivre, mais il n'est pas tenu. Il peut très bien, s'il estime — si nous recommandons l'absence de poursuites disciplinaires ou si nous recommandons au contraire qu'il y en ait, il peut avoir une lecture différente de la nôtre, et c'est de son pouvoir de le faire. Alors, c'est vrai que Mathias VICHERAT s'était engagé auprès — mais c'était un engagement qu'il avait pris

de sa part de le faire, compte tenu du caractère un petit peu particulier du contexte. Mais en tout cas, il n'y avait pas d'obligation particulière donc de suivre les recommandations.

Alors, concernant les retards également et les difficultés auxquelles nous sommes parfois confrontés dans les enquêtes qui sont diligentées, alors il est vrai qu'au départ, il y avait eu un engagement de la part de la direction et une demande très forte qui avait été faite à la CEIP de traiter de la manière la plus rapide qui soit les signalements qui lui étaient transmis. Et on était parti sur – alors, on était peut-être un peu trop optimiste, mais enfin on était parti sur la possibilité d'apporter, de rédiger un rapport dans un délai de deux mois. Alors, très honnêtement, tout est une question en fait de nature du dossier que nous avons à traiter. Si on se retrouve dans un dossier extrêmement classique, malheureusement classique peut-être, de violences à caractère sexiste et sexuelle, mais qui ne mettent en fait en jeu que la personne qui se plaint, et donc qu'on peut qualifier de victime, et la personne qui est mise en cause, et que tout ça se passe dans un cercle relativement fermé, c'est sûr que si on arrive à organiser rapidement les auditions, le délai de deux mois est un délai peut-être même trop long, mais c'est une moyenne. Alors qu'on a d'autres enquêtes, et on l'a indiqué, mais je ne veux pas non plus retarder trop, on a d'autres enquêtes, et notamment l'enquête à laquelle vous faisiez référence il y a un instant, où on est obligé de procéder à des auditions qui sont beaucoup plus longues pour essayer de rassembler les faits qui pourraient caractériser des manquements et justifier une saisine de la section disciplinaire, et éventuellement une transmission à l'autorité judiciaire si on pense qu'il y a également une suspicion d'infraction pénale. Encore une fois, c'est une équipe qui est relativement resserrée, comme vous avez également pu le constater, qui change un peu en fonction des personnes qui sont entendues dans le cadre des enquêtes, pour essayer d'avoir la meilleure compétence et connaissance possible, mais il y a certaines enquêtes qui nous obligent à dépasser un peu ce délai — même si nous souhaitons bien évidemment rester dans un délai raisonnable et utile pour tout le monde.

Alors justement, je rebondis sur une autre question qui était, « oui, mais lorsque vous entendez, est-ce que c'est forcément très satisfaisant de convoquer quelqu'un du matin pour l'après-midi ? ». Alors, je vous réponds : bien évidemment, non. Alors, ce n'est pas du tout, et j'ose imaginer, enfin je ne pense pas me tromper non plus, que dans la plupart des cas, nous laissons un délai raisonnable d'au moins 8 jours. Alors, peut-être que lorsque les personnes à la cellule d'enquête ont enfin — je dis enfin, parce que parfois ce n'est pas du tout facile de rentrer en contact avec soit l'auteur du signalement, soit la personne qui se dit victime, et qu'on arrive enfin à entrer en contact avec elle, on lui dit « ben voilà, on va organiser ». Alors, il est possible qu'on lui ait dit « si vous êtes disponible cette après-midi, on peut le faire cette après-midi », mais c'est peut-être dans des cas comme ça. Mais dans la majorité des affaires, on laisse quand même un temps nécessaire. Et il est évident aussi, et je tiens à le préciser pour qu'il n'y ait pas du tout d'ambiguïté sur ce point, si la personne demande à pouvoir s'organiser pour être éventuellement assistée d'un défenseur, ce qui n'est pas non plus une obligation, parce qu'encore une fois, ce n'est pas du tout pour essayer de faire de la CEIP une institution un peu en mode dégradé par rapport à la section disciplinaire, mais comme ce n'est pas tout à fait la même logique de dispositif, on veut rester quand même relativement souple. Mais en tout cas, si la personne nous dit, « écoutez, moi, j'aimerais quand même être assisté de mon avocat, il faut que je prenne contact », on lui dit « dans ces cas-là, on reporte à une date qui vous permette effectivement d'être assisté de la personne de votre choix ». Donc, voilà pour répondre à cette question sur la quasi-simultanéité entre le moment où on prend contact avec la personne et le moment où on lui propose une audition.

Quant au faible taux de signalements, on peut effectivement peut-être le regretter, je tiens simplement également là à apporter une précision : on ne s'autosaisit pas. C'est-à-dire qu'on est, on instruit, enfin on enquête sur des affaires qu'on porte à notre connaissance par les différents biais qui vous ont été décrits dans le rapport. En revanche, comme on ne s'autosaisit pas, on n'a pas, si vous me permettez l'expression, la main sur le nombre de signalements qu'on va nous faire remonter. Ce qui arrive aussi, qu'on a un peu des effets d'accordéons, il peut y avoir des périodes où on a un nombre de signalements relativement important, donc on va essayer un peu de prioriser en fonction de la difficulté, du degré d'urgence. Donc, on essaie objectivement de poser des critères pour les traiter. On ne les traite pas — le principe, ce n'est pas... enfin, s'il n'y a pas de difficulté particulière et si tous les signalements ont à peu près la même nature, à ce moment-là on les traite par ordre chronologique. Mais on ne s'interdit pas de modifier en fonction des besoins. Mais il peut effectivement arriver que dans des périodes un peu plus tendues, on se retrouve avec, comme je vous le disais, une équipe qui est quand même resserrée, même si, et là, je remercie également Sciences Po, qui a procédé au recrutement d'une personne supplémentaire, pour venir justement plus qu'en appui, puisque c'est également une chargée de mission, pour essayer de répondre assez rapidement.

Alors, je rebondis encore sur une autre question qui nous avait été posée en nous disant « c'est quand même très ennuyeux », et je suis bien d'accord, « qu'il y ait parfois un an entre le moment où la cellule rédige son rapport et le transmet à la direction qui, elle, prend effectivement l'initiative de saisir la section disciplinaire compétente, et le moment où la section disciplinaire va se réunir et statuer sur le dossier qu'elle a à traiter ». Alors, encore une fois, et au risque d'être un peu redondante, la section disciplinaire, contrairement à la cellule d'enquête interne, elle intervient dans un cadre, dans un dispositif qui est normé, et donc il faut réunir, il faut désigner un rapporteur, il y a des droits de la défense, enfin on rentre dans quelque chose qui est beaucoup plus rigide, il y a des règles de quorum qui s'appliquent, enfin il y a tout un dispositif effectivement plus rigide, on peut le regretter, mais enfin d'un autre côté c'est aussi une garantie, et de ce fait-là, il peut arriver qu'il y ait un délai long et que l'étudiant se demande si on n'a pas perdu son dossier ou si on n'a pas oublié de le convoquer. Non, je ne pense pas que ce soit le cas, même si — mais je pense que là, il y a peut-être un vrai travail à faire également avec le président de la section disciplinaire pour essayer de voir dans quelle mesure on peut limiter, réduire au maximum, d'autant que, je ne pense pas avoir mal entendu, les sections disciplinaires sont quand même dans l'ensemble tout à fait satisfaites des rapports qui leur sont fournis et qui leur permettent d'être plus rapides et plus efficaces dans l'instruction des dossiers qu'elles ont à faire, puisqu'on a un peu — ce qu'il faut aussi voir, c'est que souvent arrive à la cellule d'enquête interne quelque chose qui est encore assez confus dans les présentations, où il faut essayer de faire un peu la part des choses, d'arriver à cerner les problématiques dont on est saisi, et, travail, je pense, qui est utile après pour les sections disciplinaires, mais ces dernières sont, elles, après contraintes au respect de certaines règles qui font que malheureusement, les délais dans lesquels elles statuent ne sont peut-être pas toujours satisfaisants.

J'essaie de reprendre l'ordre des questions qui m'ont été posées. Concernant la convention de partenariat, cette convention de partenariat, c'est effectivement une suggestion que nous avons faite, parce qu'il me semble que dans d'autres établissements, et je pense notamment, je crois, à l'ESCP à Paris, où il y a également ce type de cellule qui existe pour enquêter en interne avant l'éventualité de poursuites disciplinaires, il y a également une convention de partenariat qui a été mise en place. Alors, cette convention de partenariat, on est en train d'y travailler, j'aimerais bien qu'on rentre maintenant dans la phase plus concrète, ce serait en fait — mais c'est difficile, parce que ce n'est pas toujours le Parquet de Paris qui est compétent, c'est en fonction de l'endroit où l'infraction a été commise que le Parquet est compétent, mais ce serait quand même en fait grosso modo pour indiquer que lorsque l'on fait un signalement type article 40, donc avec une suspicion d'infraction, on puisse avoir dans les parquets un référent qui puisse à ce moment-là assez rapidement, enfin auquel on puisse directement adresser le rapport, pour qu'il puisse immédiatement avoir connaissance, voir si les faits que l'on a mis en exergue sont susceptibles de caractériser une infraction pénale, et qu'il, assez rapidement, saisisse les services d'enquête, police, gendarmerie, à qui il va donc confier le dossier, et qu'on puisse également avoir peut-être un interlocuteur pour savoir où on en est dans le suivi des dossiers, ce qu'on peut faire, ce qu'il va faire, enfin qu'on sache, qu'on soit un peu davantage informés, parce qu'on peut le regretter aujourd'hui, à partir du moment où on fait des signalements d'article 40, je ne dis pas qu'on ouvre la boîte de Pandore, mais en fait, ça part dans les services des parquets qui sont compétents, et après, même si on ne tient pas du tout à garder la main, mais après, on ne sait pas du tout ce qu'il en est. Le meilleur exemple également, on a appris par la presse que finalement, en raison de l'occupation intempestive de l'amphi le 12 mars, donc il y a également eu des signalements qui ont été faits, et il semblerait qu'il y ait maintenant une enquête pénale qui soit ouverte. Mais si on avait une convention, je pense qu'on pourrait imaginer qu'il y ait une meilleure circulation de l'information, et qu'on ait concrètement une possibilité de dialogue qui soit plus tangible qu'elle ne l'est malheureusement aujourd'hui.

Pour le problème des campus en région, alors, j'entends bien que les campus en région se heurtent certainement à une difficulté relative au manque d'interlocuteurs sur le terrain. Là aussi, je crois qu'il y a un effort qui est fait pour essayer de faire en sorte que ces difficultés trouvent une solution. Il y a eu, mais c'est moins le cas, parce qu'on l'a signalé dans notre rapport, alors on ne l'a pas du tout signalé pour délivrer des bons et des mauvais points, mais on a indiqué qu'il était arrivé que dans certains dossiers, on mette beaucoup de temps, puisqu'en fait la CEIP est unique, elle centralise en fait toutes les enquêtes, et qu'on ait mis finalement beaucoup de temps, ou peut-être qu'on ait perdu un peu de temps à nous communiquer pour qu'on puisse saisir. Voilà. Donc, il y a eu un travail qui a été fait auprès des directions des campus, qui sont donc externalisés, pour veiller à ce que ce soit plus rapide et qu'il y ait un peu une uniformité dans le traitement des enquêtes, qu'il soit à peu près équivalent entre ce qu'il se passe au sein de l'IEP de Paris et des IEP de province.

Concernant le problème des preuves et du caractère modifiable, si je puis dire, des éléments qui nous sont apportés, voilà, c'est comme toutes les preuves qu'on a, ce sont des choses qui sont assez fragiles. Ce sont en fait des éléments qui constituent des faisceaux d'indices sur lesquels on va pouvoir essayer après de caractériser la matérialité des faits qui sont dénoncés. Alors, il est certain que — enfin, il est certain, on a assez souvent, dans les enquêtes, des captures d'écran de téléphone qui nous sont données. Je dois être trop honnête, enfin, moi, ça ne me viendrait pas l'idée de modifier la date ni quoi que ce soit, mais bon, mais c'est vrai que c'est certainement... non, mais je suis honnêtement naïve. Après, s'il y a un doute, je pense que c'est aussi à l'étudiant de nous dire que non, il n'y a pas de difficulté, et à lui aussi d'apporter les éléments. Enfin, on ne peut pas non plus demander à la CEIP d'assurer tout le travail de la véracité des éléments qui sont portés à sa connaissance. Enfin, je pense qu'à partir du moment où l'étudiant apporte des captures d'écran et que de l'autre côté, elles sont contestées, si on veut vraiment à ce moment-là les authentifier, c'est également à lui d'apporter des éléments pour pouvoir permettre cette authentification. C'est comme quand vous affichez un permis de construire, si vous voulez vraiment être sûr que la date de l'affichage soit la bonne, eh bien en fait, c'est le pétitionnaire qui s'assure auprès d'un huissier de justice de l'authenticité de la date de son affichage. Ce n'est pas, après, au juge de le faire. Enfin, bon, c'est une comparaison peut-être un peu excessive, mais pour vous dire qu'on ne peut pas absolument pallier toutes les difficultés. Et encore une fois, il est rare qu'on ne s'appuie que sur ce type de preuves. On essaie de confronter ce qui a été dit au travers des différentes auditions, éventuellement également assorties de témoignages, pour nous forger une conviction, enfin nous forger, pour essayer de caractériser la matérialité des faits, qui après pourra servir à la section disciplinaire pour infliger ou non une sanction.

Concernant le problème des avocats, enfin des avocats, des pièces fournies, ça, c'est un des travers de la dématérialisation. On le constate également dans les juridictions, depuis que les procédures sont dématérialisées, ça a d'énormes avantages, mais l'inconvénient, c'est que maintenant, on vous balance, excusez-moi du terme, tout, et à vous de faire le tri. Dans les juridictions, c'est différent, puisqu'il y a un inventaire extrêmement précis qui est fait et tout. Là, ces règles ne sont pas encore appliquées. Mais vous n'êtes pas non plus obligé d'accepter qu'on vous balance tout et n'importe quoi, c'est aussi à celui qui défend d'apporter les éléments sur lesquels il construit sa défense.

Pour la baisse du nombre d'auditions, là aussi, c'est comme le nombre de signalements, ça dépend effectivement du nombre d'affaires dont nous sommes saisies, de la caractéristique de ces affaires, certaines affaires ne nécessitent pas un nombre d'auditions important. Et encore une fois, ces éléments-là, ce sont des éléments sur lesquels la CEIP n'a pas la main.

Il me semble, mais je peux me tromper, que j'ai répondu à l'essentiel des questions qui m'ont été posées. Je reste bien évidemment à votre disposition. Je vais également donner la parole à Florence si elle souhaite apporter un éclairage auquel je n'aurais pas nécessairement pensé.

### **Florence LAQUEILLE**

J'aimerais ajouter une précision sur la formalisation des signalements, qui a été mise en place récemment et se traduit par une fiche remplie par la référente VSS, Solen LALLEMENT. En fait, auparavant, il y avait une forte volonté de la direction que soient transmis automatiquement à la cellule d'enquête interne préalable tous les signalements, afin d'être certain qu'ils soient tous pris en charge et qu'une enquête soit systématiquement menée. Au bout de deux ans d'existence de la cellule, on s'est rendu compte et c'est au fur et à mesure, on apprend en marchant, de la réception de nombreux signalements soit qui ne constituaient pas des violations aux règlements et aux chartes applicables à Sciences Po, soit pour lesquels la personne plaignante se rétractait au cours de l'enquête et indiquait ne pas souhaiter qu'une enquête soit menée. Et donc la mise en place d'une fiche de signalement systématiquement remplie, va permettre d'analyser et de « filtrer » certains signalements pour pouvoir lancer au mieux des enquêtes qui soient utiles. Voilà, merci.

### **Dina WAKED**

Merci beaucoup. Je tiens vraiment à vous remercier pour tout le travail que vous faites et pour le bilan que vous avez envoyé, et toutes les clarifications. Deux ans montrent déjà l'importance d'avoir cette cellule parmi les processus internes à notre université. Je vous remercie.

### **Catherine FISCHER-HIRTZ**

Je veux juste encore apporter une toute petite précision, mais pour la bonne information des personnes présentes ici. Cette cellule, donc, elle doit rester agile, souple et tout ce qu'on veut dans sa façon de

traiter les signalements qui sont portés à sa connaissance. Son mode d'organisation est perfectible. Nous avons fait l'objet d'un certain nombre de critiques, certaines justifiées, d'autres qui l'étaient un petit peu moins, et je remercie également la direction, nous avons organisé avec les associations d'étudiants une rencontre au cours de laquelle on leur a encore expliqué exactement quel était notre rôle. Certaines ont par principe boycotté cette réunion en disant qu'ils n'avaient rien à nous dire parce que de toute façon, ce qu'on faisait, c'était mal. D'autres, au contraire, sont venus. Il y a eu un échange que je pense assez constructif, et on leur a vraiment indiqué « dites-nous ce qui ne va pas, dites-nous ce qu'on pourrait imaginer pour que ça aille mieux ». Et, voilà, je trouvais que c'était un échange intéressant. Mais certaines revendications, parce que je peux presque l'appeler, enfin, revendications, le terme est peut-être un peu fort, mais c'était — il devait y avoir une présomption de consentement en matière de viol. Alors, c'est un débat qui aujourd'hui se tient ailleurs que dans l'enceinte propre à Sciences Po, mais c'est ce que j'ai dit : nous, on ne peut pas modifier les éléments, c'est au législateur de faire. C'est-à-dire que nous, on intervient vraiment dans notre champ de compétences et en fonction du principe de légalité qui nous guide. Voilà. Donc, c'était juste pour vous apporter cette précision-là, pour vous dire qu'on est tout à fait ouvert, si besoin, à des améliorations de notre dispositif. Voilà.

**Dina WAKED**

Parfait, je vous remercie beaucoup. Si tout le monde est d'accord, on peut passer d'abord à l'adoption du procès-verbal.

#### **IV. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE DE LA SÉANCE DU 27 FÉVRIER 2024**

**Dina WAKED**

Il s'agit de la séance du 27 février. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Le procès-verbal est donc adopté.

On peut maintenant passer au bilan du dispositif de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, c'est le troisième point de notre ordre du jour et je donne la parole à Kate VIVIAN, la directrice de l'engagement, et Solen LALLEMENT, la référente égalité et lutte contre les VSS, accompagnée d'Emmanuelle ABELÉ, chargée de mission égalité et lutte contre les VSS et les discriminations.

**Kate VIVIAN**

Merci beaucoup, Dina. Alors, je crains que nous n'ayons plus grand monde à qui présenter notre bilan, donc je soumetts ici à ce qu'on reporte si cela vous convient.

**Dina WAKED**

Tout à fait d'accord avec vous. Je pense que c'est une très bonne idée, parce que c'est un sujet très important pour le faire dans la précipitation. Je vous remercie pour cette séance peut-être un peu longue, mais chargée de décisions importantes.

*Le Conseil adopte le procès-verbal à l'unanimité.*

#### **V. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES**

**Dina WAKED**

Peut-être, avant de clôturer la séance, s'il y a des informations ou des questions diverses.

**François HEILBRONN**

Même si effectivement, on n'est plus grand monde à cette heure avancée, je voulais apporter sur une question diverse un point d'éclaircissement. Et effectivement, je soutiens le fait que ce sujet si important des violences sexistes et sexuelles mérite que notre Conseil soit en quorum et que tous les représentants des différents corps soient présents. Je voulais signaler, et j'en ai parlé avec l'administrateur provisoire et j'en ai parlé aussi avec la présidente de la Fondation, je voulais revenir sur les incidents de la semaine dernière à la péniche. Je venais de donner mon cours mercredi matin, un de mes cours, c'était sur les

Juifs en France, une présence oubliée, et je suis arrivé dans une péniche où commençait une petite insurrection de militants très formés, très aguerris, couverts de keffieh palestiniens, le visage masqué, avec des mégaphones, qui criaient des slogans politiques, qui empêchaient la bonne tenue des cours, qui empêchaient la quiétude nécessaire à notre liberté académique. Et je pensais que ça allait durer quelques minutes, je suis resté un peu parce que j'étais en avance, j'ai demandé aux appariteurs d'intervenir, ils m'ont dit qu'ils n'avaient pas d'instruction de la direction pour le faire, je leur ai dit que c'était quand même un trouble à l'ordre public. J'ai dit qu'effectivement, tous les étudiants, dans la liberté d'expression, quel que soit le sujet, pouvaient distribuer des tracts à partir du moment où ils étaient des associations reconnues, mais qu'effectivement, faire du bruit, crier et utiliser des mégaphones, c'était complètement contraire à l'esprit de notre Institution. Et ce que j'ai appris par la suite, c'est que ces troubles fondamentaux à la liberté de notre Institution ont duré presque pendant trois jours. Et donc, je voudrais rappeler à nos différents corps, nos différents responsables au sein de notre Institution, que ça nuit au bon fonctionnement de notre Institution, ça nuit à l'équilibre psychique, je dis bien l'équilibre psychique de nombreux étudiants, de nombreux salariés et de nombreux enseignants. Ça projette à l'extérieur une image détestable de notre Institution, parce qu'évidemment, c'est filmé, c'est partagé sur les réseaux sociaux à titre de propagande, pour montrer qu'il y a une forme de radicalisation au sein de notre Institution. C'est déformé dans les deux sens, c'est-à-dire que pour certains, c'est un titre de gloire, pour d'autres c'est un opprobre de plus sur Sciences Po. Et donc, je voudrais appeler à la vigilance de tous et de toutes sur ce sujet, et à un retour au calme. Voilà, je vous remercie.

### **Inès FONTENELLE**

Oui, sur ce sujet, je voudrais exprimer un avis différent. Moi, ce qui m'a plutôt inquiétée, c'est de découvrir que la section disciplinaire allait être saisie, ou en tout cas qu'il y avait l'intention de la saisir, pour le simple fait de chanter des slogans en péniche et de brandir des drapeaux. C'est-à-dire que...

### **François HEILBRONN**

Avec des mégaphones.

### **Inès FONTENELLE**

Oui, bien entendu. C'est-à-dire que quelques bouts de tissu et quelques couplets prononcés en péniche perturbent à ce point le fonctionnement de l'Institution. Je ne pense pas qu'on puisse en arriver à ce type de conclusion. Par ailleurs, vous le saviez, il y a à peine un mois, deux plutôt, les étudiants se mobilisaient pour la démission de Mathias VICHERAT, il y avait des blocages, il y avait des manifestations qui étaient organisées, et à ce moment-là, il n'y a pas eu de saisine qui a été prononcée. Donc, je pense que Sciences Po est constante dans son inconstance, mais malgré tout, il ne faut pas traiter de manière inégalitaire les étudiants qui se mobilisent, ni même vouloir sanctionner une mobilisation étudiante. La question d'enfreindre des libertés académiques, selon moi, se posait davantage lors de la venue de Gabriel ATTAL par exemple, et son discours de reprise en main de l'établissement, que parce que quelques étudiants, une dizaine d'étudiants se mobilisent en péniche pour une cause qu'ils défendent. Voilà.

### **Jean BASSERES**

Bonjour à tous, à ceux qui restent, en tout cas. Non, moi, je pense que d'abord, on voit bien qu'il y a des opinions différentes sur ce sujet. Ça prouve qu'il n'est jamais facile de prendre des décisions en la matière. Juste pour éclairer quand même le débat, d'abord, il avait été proposé aux étudiants une réunion, et les choses étaient clairement dites, et qu'il y avait par ailleurs une exposition très claire que si cela continuait, ils s'exposaient à la saisine des commissions disciplinaires. Donc, les choses ont été faites assez clairement, peut-être en rupture avec ce qui se faisait avant, mais ce n'est pas forcément, en soi, un sujet. Et donc, je pense que les choses ont été dites clairement, il y aura effectivement des convocations, et les sections disciplinaires seront habilitées à se prononcer. Mais je pense qu'il faut qu'on trouve un équilibre, parce que je pense qu'il ne faut pas oublier que des salariés ont réagi de manière assez forte sur le fait qu'ils étaient perturbés dans leur travail, et je pense que quand on est directeur, même provisoire, d'un établissement, on doit veiller aussi bien à l'expression étudiante qu'à la sérénité de ses collaborateurs. Et donc, voilà, le sujet — maintenant, j'appelle, moi, au calme, comme tout le monde, et il ne s'agit pas du tout d'en rajouter, mais je pense qu'il faut que les choses soient dites clairement. Je pense qu'il est logique que quand des organisations étudiantes ou les étudiants font des actes qui sont contraires au règlement intérieur, qu'ils puissent aussi en assumer les conséquences. Ça

fait aussi partie de la dignité du combat étudiant, de mon point de vue. Mais j'ai peut-être une vision dépassée des choses.

**Dina WAKED**

Merci beaucoup. Je vous souhaite une très bonne journée et à notre séance prochaine, le 28 mai. Au revoir.

*Dina WAKED lève la séance à 11 h 51.*